



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 17 MAI 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Sont partis en cours de séance : M. Arnaud NGATCHA (départ à 20h30 et pouvoir donné à M. Guillaume COT) et M. Pierre MAURIN (départ à 20h30).

Madame la Maire ouvre la séance.

DÉLIBÉRATION 09.2021.039 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Maud LELIÈVRE est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021.

DÉLIBÉRATION 09.2021.040 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 29 MARS 2021.
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION RELATIVE AUX CHANGEMENTS DE DÉLÉGATIONS DE DEUX ÉLUS DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL.

Madame la Maire annonce que M. Jean-Baptiste GARDES est désormais adjoint en charge de la voirie, de l'accessibilité de l'espace public, de la propreté, de la réduction et de la revalorisation des déchets, du recyclage, du soutien au commerce de proximité, aux PME et à l'emploi.

C'est une vaste et belle délégation avec une partie espace public que l'on a voulu recentrer : entretien, respect et aménagement de l'espace public.

Mme Maud LELIÈVRE, Conseillère de Paris, sera désormais en charge des transitions et de la prospective, de l'urbanisme, des mobilités, de la qualité de l'air, de la biodiversité, du bien-être animal et du tourisme durable.

Les nouvelles délégations ont été prises par arrêté.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire indique que la campagne de vaccination se poursuit sans relâche à la Mairie du 9^e arrondissement. Avec plus de 4 000 rendez-vous honorés par semaine, c'est un centre qui tourne à plein régime. Ceux qui auront le privilège de tenir les bureaux de vote en tant que président de bureau ou assesseur ou employé municipal accèdent à la vaccination. Les jours fériés à la Mairie du 9^e ne sont pas des jours chômés. Ce sont des jours où la vaccination est extrêmement intense. La vaccination est ouverte aux 50-59 ans, à tous les enseignants du 9^e et aux personnels scolaires qui le souhaitent. Elle est ouverte depuis la semaine dernière à tous les âges quand il reste des doses. Il faut faire preuve d'un très grand professionnalisme et d'une très grande agilité ainsi que d'une adaptation à toute épreuve pour faire en sorte que beaucoup de personnes soient vaccinées, parce qu'on le sait tous, c'est la clé de la liberté retrouvée.

Madame la Maire remercie toutes celles et ceux qui participent à cette formidable aventure collective, c'est à dire l'équipe du Centre médical Europe, le comité des professionnels de santé du 9^e, les médecins du 9^e qui viennent faire des vacations souvent le week-end, ainsi que les agents de la Mairie du 9^e qui tiennent l'accueil du matin au soir, 7 jours sur 7 avec beaucoup de dévouement et de professionnalisme. Elle remercie toute l'équipe qui est vraiment engagée et qui le fait avec beaucoup d'enthousiasme. On a franchi la barre des 30 000 primo injections, c'est une bonne chose.

Pour ce qui concerne la lutte contre la Covid, le rythme des campagnes des tests salivaires se poursuit à raison de deux campagnes de tests salivaires par semaine dans les écoles du 9^e. Bien sûr, cela implique des fermetures de classe et Madame la Maire veut aussi saluer l'ensemble des directrices et des directeurs du 9^e qui organisent ces campagnes de dépistage, qui accompagnent les familles lors d'éventuelles fermetures, et qui prennent les classes dont les enseignants sont absents. Tout le monde cherche à trouver des solutions pour surmonter toutes les difficultés qu'on peut rencontrer dans la période actuelle.

La presse en a fait l'écho, le 9^e arrondissement est pionnier dans l'installation des capteurs de CO2 et de purificateurs d'air intérieur dans toutes les classes du 9^e. On a profité des trois semaines de confinement avec l'équipe pour contrôler tous les dispositifs mis en place il y a 3 ans dont le but est d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans les salles de classe.

La Mairie du 9^e vient de publier avec l'association RESPIRE les résultats d'une étude menée dans des conditions réelles et qui prouve tout l'intérêt et la pertinence du dispositif couplé à la fois de capteurs et de purificateurs d'air. On trouve cette étude sur le site Internet et les élus sont heureux que le 9^e ait été à l'avant-garde sur ce sujet, et heureux bien sûr des décisions du ministre de l'Éducation nationale et du Premier ministre de proposer de recourir à l'avenir, à ce type de dispositif pour améliorer la qualité de l'air intérieur pour lutter contre les poussières, les pollens, les particules et certains virus. Plusieurs études scientifiques attestent de l'efficacité de ces dispositifs dans la lutte contre les virus et contre la Covid-19 en particulier.

Madame la Maire informe que le mercredi, tous les commerces, les bars, les restaurants, les terrasses seront rouverts dans le 9^e et sur l'ensemble du territoire national ainsi que les musées, les cinémas et toutes les salles de spectacle. C'est une étape attendue importante dont tout le monde se réjouit. L'équipe municipale accompagnera au plus près les professionnels pour que chacun retrouve sa place dans l'espace public, son activité, mais il va falloir gérer aussi la question de l'extension des terrasses qui n'est pas sans poser quelques difficultés compte tenu du fait que l'on ne dispose toujours pas, malgré les demandes répétées, de cadre juridique défini de la part de la Ville de Paris. Il faut vraiment aider les acteurs économiques, les commerces, poursuivre les dispositifs d'aide et ne surtout pas les lâcher au moment où ils en ont le plus besoin pour reprendre leur envol.

Madame la Maire indique le nouveau dispositif pour venir en aide aux étudiants parisiens, installé rue de Douai. Elle a eu la chance de croiser le chemin du promoteur immobilier CLEMIUM qui a mis à disposition un immeuble rue de Douai, pendant quelques mois, jusqu'à l'obtention de son permis de construire. Cela a permis d'installer, au rez-de-chaussée, une distribution de paniers alimentaires et aux 2^e, 3^e et 4^e étages, de mettre en place avec des associations dédiées, des accompagnements d'aide sur la santé mentale contre l'isolement. Autre belle initiative sur un sujet qu'elle suit particulièrement avec Mme Virginie MERGOIL, un nouveau centre d'hébergement pour femmes seules ou avec enfant va ouvrir dans les locaux d'un hôtel.

Les élus du 9^e ont été aussi très proactifs depuis plusieurs mois pour faire en sorte que les hôtels de tourisme, qui étaient malheureusement fermés, frappés et mis à l'arrêt par la pandémie et les conséquences de la pandémie, puissent être transformés, pendant une période d'au moins un an, en centres d'hébergement. Ce sera chose faite rue de la Chaussée d'Antin, l'ouverture du centre étant prévue mercredi. Ce centre offrira 137 places. On aura en tout, sur le territoire du 9^e, 600 places d'hébergement ouvertes depuis cet automne.

Aujourd'hui, 17 mai, c'est la journée de lutte contre l'homophobie et la transphobie, et Madame la Maire souligne l'attachement des élus à participer à ce combat. Elle rappelle les inégalités et les violences verbales et physiques que peuvent subir des concitoyens dans le Monde, mais aussi en France. Il faut faire preuve d'une vigilance de tous les instants et comme chaque année, l'exécutif municipal du 9^e a souhaité arborer et mettre le drapeau sur le fronton de la mairie et à l'entrée de la mairie pour marquer cette date importante du 17 mai.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme que, comme vient de le dire Madame la Maire, les terrasses des bars, cafés et restaurants rouvriront au public dans quelques jours, le 19 mai. C'est une magnifique nouvelle pour les commerçants qui attendaient ce moment depuis le 29 octobre 2020, soit près de sept mois. Les élus les soutiendront évidemment dans le redémarrage de leurs activités et veilleront à ce que cette reprise ne se fasse pas au détriment de la tranquillité des habitants du 9^e arrondissement.

A cette réouverture tant attendue s'accompagnera un décalage du couvre-feu. Actuellement en vigueur à partir de 19 h, il passera à 21 h, et à partir du 9 juin à 23 h et prendra fin définitivement le 30 juin. Cet assouplissement progressif des mesures de freinage de l'épidémie était attendu des Parisiens qui s'y sont pliés avec un grand sens du civisme et aspirent désormais à reprendre le chemin d'une vie plus agréable.

Les élus seront cependant très vigilants pour que la réouverture des débits de boisson n'entraîne pas de nuisances sonores et olfactives, des tapages nocturnes et des désagréments d'ordre sanitaire pour les riverains des quartiers les plus festifs, comme les places Turgot, Gustave Toudouze, Lino Ventura, ou les rues Fontaine et Pigalle.

Dans ce contexte, ils seront très attentifs, comme le soulignait Madame la Maire, à ce que les terrasses dites éphémères respectent la charte d'engagement des commerçants et ne présentent pas de risque pour la sécurité des habitants du 9^e. À cet égard, Mme Adeline GUILLEMAIN tient à informer que dans la nuit du 6 au 7 avril dernier, un grave incendie sur la voie publique s'est déclenché au niveau du 15 rue Hippolyte Lebas, ce qui a entraîné la consommation de six véhicules et la dégradation de deux devantures de commerce. Le feu a pris dans une terrasse en bois transformée en campement de fortune par des personnes sans abri.

Devant la gravité des faits, Madame la Maire a tenu à écrire à Emmanuel GRÉGOIRE, Premier adjoint de la Maire de Paris, pour attirer son attention sur la situation préoccupante de l'état de dégradation de certaines terrasses éphémères qui présentent un danger par destination et constituent une véritable menace en termes de sécurité pour les Parisiens. Malheureusement, les services de la Ville de Paris ne se sont pas montrés plus proactifs pour procéder à la dépose de certaines terrasses dangereuses signalées également par ses collègues Jean-Baptiste GARDES et Sébastien DULERMO. Les élus transmettent en effet systématiquement tous les signalements reçus à la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection pour des résultats jugés insuffisants.

Si la réouverture des débits de boisson va régler naturellement la question des terrasses abandonnées, il se posera néanmoins toujours avec acuité la question de la dangerosité de certaines terrasses non conformes. Les élus espèrent que la nouvelle charte sera plus opérationnelle et permettra de régler plus efficacement les problèmes qui se posent aujourd'hui.

Par ailleurs, Mme Adeline GUILLEMAIN veut porter à l'attention du conseil d'arrondissement et des Parisiens le sujet des nombreuses nuisances générées par l'activité sur le territoire de certaines plateformes de livraison à domicile. En effet, la présence quotidienne et le comportement inapproprié de plusieurs livreurs à scooter ou à vélo créent d'importants troubles en termes de sécurité, de tranquillité et de salubrité. Le rassemblement de ces livreurs, lorsqu'ils attendent leurs commandes, engendre souvent des attroupements, provoque d'importantes nuisances sonores, particulièrement constatées rue Lamartine, rue de Rochechouart, place Gustave Toudouze et aux abords du square Berlioz. De nombreux signalements de riverains en colère font état d'encombres de trottoirs, de passages incessants, d'invectives, de hurlements et de diffusion de musique amplifiée sur la voie publique par ces individus.

Par ailleurs, ces personnes occupent très régulièrement les bornes des stations Vélib' présentes dans le 9^e arrondissement, dont elles se servent parfois d'assises empêchant les utilisateurs de ce service municipal de prendre et de déposer sereinement leurs vélos. Cette situation est particulièrement préoccupante au niveau des stations Vélib' du 3 rue de Rochechouart et du 21 rue Clauzel.

Enfin, en cette période de pandémie, ces individus ne respectent pas souvent les gestes barrières et les recommandations sanitaires. Ils ne portent pas toujours de masques et se rassemblent à plusieurs dizaines devant des zones de réception de commandes. Cette situation présente donc de surcroît un danger en matière de santé publique. Afin de résoudre ce problème, Madame la Maire a pris la décision d'adresser un courriel à la direction de Frichti et au préfet de Police de Paris pour les enjoindre de mettre en place des plans d'action à même de lutter contre ce fléau. Les élus resteront donc mobilisés sur ce sujet jusqu'à ce que soit trouvée une solution satisfaisante.

En parallèle de ces actions, les élus continuent à rencontrer les acteurs de la sécurité de l'arrondissement afin de mieux comprendre les situations et fluidifier les relations avec les forces de l'ordre, pour avancer sur les sujets qu'ils portent. Mardi 4 mai, Madame la Maire a rencontré Mme Marie-Élisabeth CIATTONI, Commissaire divisionnaire et Cheffe du premier district de la police judiciaire de Paris, pour évoquer la lutte contre la prostitution, le trafic de produits stupéfiants, les cambriolages et les nouvelles arnaques aux vaccins, des escrocs de plus en plus nombreux s'introduisant chez des gens en se faisant passer pour des infirmiers vaccinateurs.

Au sujet de la criminalité et de la grande délinquance, elle tient à informer que la personne qui se prostitue dans un local du 19 rue Milton a quitté récemment les lieux, son propriétaire ayant mis son bien en travaux. Nos très nombreux et réguliers signalements au Commissariat central du 9^e, à la Préfecture et à la Brigade de répression du proxénétisme ainsi qu'au Procureur ont donc porté leurs fruits. Quoiqu'il en soit, nous resterons mobilisés sur ce sujet.

Vendredi 7 mai, Mme Adeline GUILLEMAIN a fait un point avec le Commissaire central du 9^e, M. Thibaut ANGÉ, afin d'évoquer les sujets qui se posent dans l'arrondissement. Ces entretiens réguliers permettent de suivre les signalements qui lui sont transmis au cas par cas.

À l'avenir, lorsque le nouveau chef de circonscription aura été désigné pour la DPSP en remplacement de M. Daniel DAUPHANT, il sera associé à ces points afin d'échanger et de fluidifier les échanges.

Enfin, mercredi 12 mai, elle a eu un entretien en visio-conférence avec M. Nicolas NORDMAN, Adjoint à la sécurité de la Maire de Paris, qui tenait à informer des avancées de la création de la future Police municipale parisienne, définitivement adoptée par le Parlement le 15 avril dernier. La proposition de loi pour une sécurité globale qui crée un cadre légal permettant à Paris de se doter d'une police municipale, doit maintenant faire l'objet d'un contrôle au Conseil constitutionnel, d'une promulgation par le président de la République, d'un vote au Conseil de Paris, puis d'un décret pris en Conseil d'État.

Au cours de ce rendez-vous, M. Nicolas NORDMAN a fait savoir que le 9^e arrondissement comprendrait une division unique de police municipale, avec à sa tête, un chef sous l'autorité fonctionnelle du Maire d'arrondissement. C'est une bonne chose et c'est ce qui était demandé depuis plusieurs mois.

En revanche, les opinions divergent toujours sur l'armement de cette future force. L'exécutif du 9^e souhaite que la Police municipale parisienne soit armée. Armer les policiers, c'est leur permettre de nous protéger et de se protéger, c'est les responsabiliser en leur confiant les moyens de remplir au mieux leurs missions et c'est leur témoigner de la considération et de la confiance. C'est la position claire et sans ambiguïté qui sera défendue en conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris en 2021 quand le texte sera soumis.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES souhaite commencer le rapport sur la propreté en saluant le départ de M. Laurent JOUX, responsable d'exploitation de la Direction territoriale des 9^e et 10^e. Il est sous l'autorité de Mme Aline UNAL qui dirige pour le 9^e et le 10^e, les équipes de la DPE. M. Laurent JOUX est l'interlocuteur privilégié au quotidien depuis 2014, puisque Madame la Maire a souhaité dès 2014 travailler main dans la main avec les services de la DPE. C'est un travail effectué au profit des habitants du 9^e avec M. Laurent JOUX qui était toujours très opérationnel, très cordial, très efficace. Il sera remplacé par M. Robert KEDI, sa doublure sur l'arrondissement depuis quelques mois et qui prendra donc sa suite dans un mois.

Les élus ont travaillé ces dernières semaines avec la Direction territoriale du 9^e sur plusieurs points. Le plan de propreté sera présenté lors du prochain conseil d'arrondissement avec un petit peu de retard, puisque la situation sanitaire complique notamment le travail des équipes de la DPE et donc le travail de fond sur la réorganisation du plan de propreté.

Dans le cadre de ces travaux, les élus ont avancé notamment sur l'emploi d'Énergie 9, association qui intervient en soutien des équipes de la DPE, une association de réinsertion qui jusqu'ici travaillait avec des secteurs répartis sur le 9^e, toujours sous le contrôle et en coordination avec la DPE.

Ce dispositif a été réarticulé de façon à ce qu'il soit concentré au niveau géographique pour avoir une meilleure coordination et un meilleur contrôle avec la DPE en conservant évidemment l'emploi de cette association telle qu'elle est aujourd'hui, mais en améliorant encore la coordination avec les équipes de la DPE en leur permettant d'intervenir sur d'autres périmètres. Cela sera présenté dans le plan de propreté.

En réaction aussi, les élus ont travaillé le plan propreté pour l'adapter à un mouvement qui est le fait des réseaux sociaux et des médias mais qui correspond à une véritable volonté des Parisiens et des Parisiennes du 9^e : le fameux hashtag #SaccageParis, qu'on peut traduire de façon plus pragmatique par une volonté des Parisiens de corriger au quotidien toutes les imperfections, que ce soit en termes de propreté ou de voirie, qu'ils constatent dans leur rue et de pouvoir les signaler en boucle courte aux équipes de la DPE et parfois à leur mairie d'arrondissement.

Dans ce cadre-là, les élus ont mis en place ces dernières semaines un pilotage par l'application DansMaRue, une application qui fonctionne bien et qui permet à tout citoyen de faire ces signalements. Encore faut-il qu'ensuite, ils soient traités rapidement, ce à quoi s'emploient les équipes de la propreté. A titre d'exemple, depuis le début de l'année, 96 % des demandes DansMaRue concernent des graffitis. Non pas que les demandes sur les objets abandonnés ou la propreté soient moins importantes, en fait, elles sont traitées très rapidement, dans la demi-journée, pour les objets abandonnés. C'est un résultat satisfaisant qui fait l'objet d'un suivi particulier avec les interlocuteurs, mais le traitement des graffitis peut prendre jusqu'à dix jours, d'où une recrudescence des signalements.

On va mettre en place un process sur les opérations Reset, c'est-à-dire le traitement des graffitis qui se poursuivent. On a commencé par le secteur des grands magasins, on a poursuivi par le secteur de la place Pigalle et dans les jours à venir, ce sera le traitement des graffitis sur le mobilier des grands boulevards. Pour les prochaines opérations, sera adressée avant, une communication auprès des habitants et des commerçants de façon à ce qu'ils puissent voir ensuite le travail réalisé par les équipes et surtout faire des signalements avant que les équipes n'interviennent, de façon à ce que quand les équipes passent, il y ait eu un maximum de signalements faits sur DansMaRue. C'est ce qui est en train d'être fait pour le secteur des grands boulevards.

M. Jean-Baptiste GARDES ne revient pas sur les terrasses, sujet abordé par Mme Adeline GUILLEMAIN pour les éléments principaux. Effectivement, dans les consultations qui ont eu lieu sur cette évolution du règlement des terrasses, on regrette déjà que le changement ait lieu au 1^{er} juillet qui correspond à peu près à la période où les terrasses battent leur plein alors que c'est demandé depuis un an. Le deuxième point, c'est que ce qui a été présenté dans les consultations sur l'évolution du règlement des étalages et terrasses paraissait très clair sur le papier, avec un signalement et un démontage des terrasses par la DPE quand la charte n'était pas respectée sur le terrain. Il constate les difficultés qui ont été soulignées par sa collègue qui font qu'aujourd'hui, il y a 60 signalements sur DansMaRue pour certaines terrasses qui n'ont toujours pas été traités par les services qui n'ont pas les moyens de le faire. La faute ne leur incombe pas, mais ils ne sont pas en mesure de faire respecter la charte aussi vite que ce que les habitants signalent.

Madame la Maire confirme qu'il faut être très vigilant dans les prochains jours pour que l'anarchie ne s'installe pas dans les quartiers du 9^e. Les élus appellent de leurs vœux un règlement vraiment bordé qui soit dans l'intérêt de tous, à la fois des exploitants, des riverains et des piétons, pour apprendre tous ensemble à partager l'espace public.

M. Guillaume COT remercie pour ces points d'information et veut revenir sur la question des purificateurs d'air dans les salles. D'après l'étude de l'association Paris RESPIRE parue le mois dernier, il ne voit pas comment on peut conclure que les purificateurs d'air NatéoSanté sont effectifs.

Outre le fait que l'étude elle-même ne donne pas suffisamment d'informations sur la manière dont elle a été faite, on n'a pas la taille des classes ni le nombre d'élèves. Si on regarde l'étude, quand elle calcule la concentration moyenne de particules avec purificateur, la classe D a un taux de particules par mètre carré de 36 600. Sans purificateur, elle a un taux de particules par mètre carré de 33 000. C'est-à-dire que selon l'étude, sans les purificateurs, il y a moins de particules qu'avec. À son avis, c'est plus un signe que l'étude n'a pas été bien menée qu'un signe de l'efficacité ou non des purificateurs d'air, puisque par ailleurs, on sait que le renouvellement de l'air est important. M. Guillaume COT voulait signaler que c'est une étude dont la méthodologie est peu fiable.

Madame la Maire transmettra ces remarques à l'association RESPIRE mais elle trouve un peu sévère sur une initiative que seul le 9^e arrondissement a prise il y a 3 ans pour s'atteler à cet enjeu de santé publique qu'est la qualité de l'air intérieur. Elle accepte de consacrer au prochain conseil d'arrondissement une présentation de cette étude et que le directeur général par intérim de l'association RESPIRE vienne aussi. L'étude a été présentée à la communauté scolaire, aux parents d'élèves, aux directeurs d'écoles et Madame la Maire est sûre qu'ils trouveront les réponses convaincantes. Cette étude a été faite au cours du mois de mars dans deux écoles, rue de la Victoire et rue de Rochechouart, choisies parce qu'elles sont particulièrement exposées à la circulation automobile : une classe donnant sur une cour, une classe donnant sur rue. Il y avait une méthodologie qui était extrêmement détaillée dans l'étude, la puissance minimale du purificateur avait été choisie. Évidemment, on aurait eu des résultats bien meilleurs si on avait mis la puissance 3, mais on a relancé une étude avec les niveaux de débit et de puissance bien plus importants, on continue à tester les dispositifs, à essayer de les rendre les plus perfectibles possibles. Ce que concluait cette étude, c'est que l'on obtient 30 % de particules fines en moins grâce à l'action des purificateurs combinée à la question du CO₂. Donc on constate l'efficacité et une amélioration de la qualité de l'air même avec une puissance tout à fait minimale et aucun bruit dans la salle.

Ce sont des interprétations d'une étude qui a été menée par l'association RESPIRE. Il en sera fait une présentation beaucoup plus globale et beaucoup plus précise lors d'un prochain conseil d'arrondissement en présence de M. Tony RENUCCI. Madame la Maire rappelle sa volonté politique, il y a 3 ans, de tester et de mettre en place cette expérimentation. Beaucoup de pays depuis la Covid, et pas seulement, attestent de l'efficacité de ces dispositifs. Certains pays mettent beaucoup d'argent sur la table pour aider les collectivités à s'équiper de ce type de matériel. On parle des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon et de la Chine bien sûr.

Aujourd'hui, le gouvernement français, avec le ministère de l'Intérieur et les instituts PASTEUR et INSERM ont fait des études poussées sur ce sujet. Le 9^e, c'est un cas d'école, si j'ose dire. On a voulu mener une expérimentation dans deux écoles du 9^e et sur deux classes pour faire vivre le débat et faire en sorte que les enfants puissent avoir des conditions d'apprentissage les plus perfectibles possibles.

Quand *Le Monde* en 2018 publiait un article pour informer que 363 écoles de Paris étaient exposées à la pollution, la Maire du 9^e a tout fait pour mettre en place les dispositifs efficaces pour rendre la qualité de l'air la meilleure possible. Cette initiative a été prise et on compte poursuivre dans cette voie, peut-être en perfectionnant les dispositifs. Madame la Maire rappelle qu'elle n'a été aidée par personne, ni par la Ville de Paris, ni par l'État, mais qu'elle a pu mener à bien son projet pour les écoles.

Trois ans après, l'histoire lui donne raison et tout le monde va trouver ça très bien maintenant. Ces dispositifs existent, il faut aller plus loin et c'est pour ça qu'elle en appelle à l'État dans le cadre du plan de relance pour que les collectivités puissent obtenir des crédits pour mettre en place les dispositifs bien adaptés à la fois pour sortir de cette crise qui n'en finit pas et pour anticiper l'avenir et anticiper de nouvelles épidémies à l'avenir.

COMMUNICATION SUR LES OCCUPATIONS TEMPORAIRES DE SALLES GÉRÉES PAR LE CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT ACCORDÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2020, PAR M. NICOLAS COUR, CONSEILLER DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Nicolas COUR expose qu'il s'agit d'une communication d'ordre réglementaire. C'est la première fois que cette communication est produite en conseil d'arrondissement. Elle est née d'une délibération du 2 juillet 2018 relative à la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement et qui prévoit dans son article 12, que la Maire du 9^e arrondissement donne communication, une fois par an, des occupations temporaires accordées, étant entendu par la mise à disposition de location de salles.

Pour rappel, dans 86 % des cas, ces mises à dispositions étaient faites à titre gracieux, soit au titre de la programmation annuelle d'animations locales, soit au profit d'associations d'écoles, afin de favoriser leur activité et leur développement. La liste des salles qui sont concernées à la Mairie du 9^e est la suivante : la salle Rossini, les salons Aguado, la salle du Conseil, la salle des mariages, la salle Émile Zola, le salon Charles Baron, qui est l'antichambre de la salle des mariages, et la cour de la mairie.

Le local « Les Poussins du Neuf » ne fait pas l'objet d'une tarification, mais d'une convention annuelle passée avec ses occupants : l'ADFPE, l'association Le Monde des bébés, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et l'association Crescendo.

Comme on peut l'imaginer, en raison du contexte sanitaire et compte tenu des périodes de confinement, les salles de la mairie ont été bien moins occupées par des intervenants extérieurs en 2020 que les années précédentes.

Les restrictions sanitaires liées à la Covid-19 restent fortes et une partie des locaux de la mairie après avoir accueilli un centre de test PCR abrite désormais un centre de vaccination.

Pour preuve, pour l'année 2020, 71 conventions d'occupation temporaire de salle ont été signées contre 170 en 2019. Parmi ces 71 mises à disposition de salles de la mairie, 52 soit 73 % l'ont été au bénéfice de 37 associations traduisant ainsi le soutien de la municipalité à la vie associative locale. Neuf de ces mises à disposition, soit 13 % l'ont été en faveur de 8 partenaires culturels. Dix mises à disposition, soit 14 %, ont concerné des sociétés, des particuliers ou des syndicats, de manière payante. Et déclinées par thématique, ces 71 mises à dispositions concernaient principalement des réunions d'information au nombre de 28, soit 40 %, ou des événements culturels au nombre de 26, soit 37 %. Sur les 71 mises à disposition consenties en 2020 et qui ont fait l'objet d'une convention, 61 l'ont été à titre gracieux et 10 ont fait l'objet de la tarification prévue par les délibérations.

En termes budgétaires, la recette globale de ces locations 2020 s'élève à 7 960 €. Cette somme était de 21 057 € en 2019. On peut juger évidemment les diminutions de la mise à disposition des salles en raison de la crise sanitaire.

Conformément aux dispositions de la délibération précitée, ces sommes ont été encaissées par la Mairie de Paris. Et 75 % du montant a été réaffecté à l'ESA 2021 de la Mairie du 9^e arrondissement au titre de la DAL, la dotation d'animation locale. Quand la mise à disposition est accordée à titre gracieux, généralement aux services de la Ville de Paris, à des établissements publics, à des associations d'intérêt général à but non lucratif ou à des syndicats, celle-ci doit faire l'objet d'une valorisation dans les comptes de la structure, le montant de la valorisation étant indiqué dans la convention par les services de la mairie.

D'autre part, les heures supplémentaires des agents municipaux qui sont là pour faire accéder et donc créer les conditions de sécurité d'accueil nécessaires, font l'objet dans tous les cas d'une facturation conformément aux délibérations précédemment citées. À noter qu'il n'y a pas eu de tournage cinématographique ou de télévision dans les locaux de la Mairie du 9^e arrondissement en 2020. Cela procure un certain nombre de recettes, mais compte tenu de la situation, il n'y a pas eu de tournage l'année dernière. Cette communication faisant état des mises à disposition de salles au profit d'intervenants extérieurs ne concerne pas, et c'est important de le préciser, l'organisation par la Mairie du 9^e de ses propres manifestations d'animation locale, comme les spectacles, les conférences, les réunions de concertation, les ateliers ou des forums, qui sont reprises quant à elles dans le compte administratif 2020, également présenté lors de cette séance.

Madame la Maire espère que le plus rapidement possible, notre mairie retrouve sa vie municipale et que des associations puissent venir s'y produire, y travailler, se rencontrer.

DÉLIBÉRATION 09.2021.041 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire indique que c'est un exercice important de la vie de la municipalité et il est règlementaire de présenter ce compte administratif de l'état spécial du 9^e.

2020 est une année doublement particulière puisque ce fut l'année de l'élection en juin dernier, et surtout une année inédite, inattendue avec la crise Covid. Tout cela se traduit dans ce compte administratif.

Madame la Maire rappelle deux articles du Code général des collectivités territoriales : l'article L.2121-31 qui édicte que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire et l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion, mais le maire doit se retirer au moment du vote. Comme l'an dernier, Madame la Maire confiera la présidence de la séance au moment du vote à M. Alexis GOVCIYAN sur ce point précis à l'ordre du jour.

Madame la Maire annonce qu'elle sera beaucoup plus brève que l'année dernière où elle était rentrée dans le détail de l'ensemble des dotations pour expliquer aux nouveaux venus comment se composait un compte administratif. Ce compte administratif souligne d'abord la volonté qui a toujours été la sienne depuis 2014, et plus que jamais tout au long de cette année et de cette crise sanitaire, de mener le budget à l'euro près. Lors de la prochaine séance sera débattu le budget supplémentaire 2021 et c'est dans ce même esprit qu'elle présentera le BS 2021.

La dotation de gestion locale est la plus conséquente des trois dotations qui constituent l'état spécial du 9^e. Elle permet de faire fonctionner les équipements municipaux de l'arrondissement. On constate une baisse d'exécution de 864 568 € sans surprise, en recul de 16 % par rapport à l'année 2019. Ce repli de la dépense est lié à la conjonction de la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture d'équipements municipaux, et donc des dépenses de fluide, d'alimentation dans les crèches, d'électricité, d'eau n'ont pas été engagées. Mais c'est aussi une année exceptionnelle puisqu'on a eu des reports libres d'emploi dégagés au titre de 2018 qui ont permis d'exécuter de nombreux travaux dans la mairie et dans les équipements de proximité pour un montant de l'ordre de 300 000 €. Elle aimerait que cette somme soit destinée à se renouveler, mais malheureusement, c'était juste un « one-shot » comme on dit en bon français.

La crise sanitaire a, à l'inverse, généré des dépenses supplémentaires : des frais de surnettoyage, de désinfection, l'achat de masques tout en rappelant que les masques chirurgicaux ont été fournis très vite, dès le début du confinement, par la région Île-de-France, ainsi que le gel hydroalcoolique. On a fait confectionner par une entreprise du 9^e des masques en tissu pour aborder la fin du confinement et le déconfinement du mois de mai 2020. On a aussi engagé des frais pour le fonctionnement du centre de dépistage PCR que la Mairie du 9^e a accueilli dès avril. Il fallait maintenir l'accueil des usagers, acheter un certain nombre de produits, faire fonctionner ce centre dans des conditions d'hygiène renforcées.

Tout cela a un coût comme le centre de vaccination a également un coût pour la collectivité et la Mairie du 9^e.

Toutes ces dépenses indispensables au regard de cette crise sanitaire n'ont pu être anticipées lors du vote du budget primitif 2020, mais on a pu, grâce à une bonne gestion de l'ESA, prendre une grande part de cette somme en charge et l'enquête est supportée par l'ESA du 9^e arrondissement. Il reste un solde de 33 000 € et bien évidemment, il faudra être vigilant lorsque l'État remboursera les frais engagés à la Ville de Paris pour pouvoir être remboursé de toutes les dépenses engagées sur la crise Covid dans le 9^e arrondissement.

Pendant cette année exceptionnelle, on a pu engager des travaux dans les équipements à l'été 2020 ou pendant les vacances d'automne sur les crédits de la dotation animation locale, ce qui est remarquable et qui montre le grand professionnalisme des services de la Ville. On a pu engager 24 opérations dans les crèches, 53 opérations dans les écoles, 18 opérations dans les locaux de la mairie et de la salle Rossini, 11 dans les équipements sportifs, 3 dans les équipements culturels et 3 dans les espaces verts. Dans ces moments de crise, de fragilité, l'important était de maintenir une qualité d'accueil dans les équipements et ne pas cesser d'améliorer la qualité de vie des habitants du 9^e.

Madame la Maire indique qu'elle ne va pas plus entrer dans le détail puisque tout est très bien expliqué dans le dossier préparé par la Direction générale des services. Il faut retenir que ce compte administratif témoigne de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le 9^e. On a évidemment le souci d'améliorer toujours plus le quotidien des habitants, de les aider à mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle, mais toujours à l'euro près, en tenant compte des difficultés budgétaires qui sont réelles pour les collectivités et pour l'ensemble de tous les Français.

Mme Frédérique DUTREUIL signale qu'il est mentionné qu'en 2019 et 2020, il y a eu de nouveaux projets, notamment en matière d'espaces verts, et il est précisé qu'il s'agit, outre la transformation de la rue Pierre Haret, de l'implantation de bacs et jardinières, sur les places Blanche, André Breton, Juliette Drouet et José Rizal. Mais les jardinières de la place Gabriel Kaspereit ont été enlevées et remises en avril 2021. C'est-à-dire qu'elles étaient là en 2019 ou en 2020 et on les a sorties pour les remettre.

Madame la Maire souligne que malgré le contexte budgétaire restreint, elle a continué à financer à moyen constant l'entretien des très nombreux espaces verts réalisés dans la première mandature. Elle tient à préciser que le nombre d'équipements inscrits à l'inventaire du 9^e est passé de 68 en 2014 à 89 en 2020. On a dû prendre en charge à peu près 67 300 € liés au sur-entretien de ces espaces verts sur l'ESA en plus de l'intervention de la DEVE. Ces efforts budgétaires sont sans surprise, puisqu'on fait du sur-entretien des espaces verts.

Mme Frédérique DUTREUIL poursuit en indiquant que, sans méconnaître les règles de comptabilité d'exercice, il lui semble que pour la place Kaspereit, c'est suite à la rencontre qu'elle a eu avec le collectif qui s'est créé.

Elle comprend la nécessité de placer des jardinières sur cette place mais, de mémoire, elles n'y étaient pas en 2019, elles n'y étaient pas en 2020. Elles sont posées depuis le 28 avril 2021. Or, il est précisé que « de nouveaux projets ont abouti en 2019 et 2020 » mais la place Kaspereit, c'est bien en 2021. Mme Frédérique DUTREUIL ajoute qu'elle connaît la comptabilité d'exercice et qu'elle comprend les règles budgétaires.

M. Sébastien DULERMO explique que ces jardinières ont été commandées en 2020, comme celles mises devant l'église Notre-Dame de Lorette. Quand elles ont été commandées en 2020, il fallait attendre la livraison des deux magnolias, qui ne pouvaient pas être arrachés en fin 2020, ils ont été déterrés début 2021. Comme la livraison des bacs prend huit semaines, ils ont été livrés en 2021, mais achetés en 2020.

M. Alexis GOVCIYAN invite à se prononcer sur l'adoption du compte administratif 2020 de l'état spécial du 9^e arrondissement.

La délibération 09.2021.041 est adoptée par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN).

DÉLIBÉRATION 09.2021.042 (2021.DASCO.22) - COLLÈGES PUBLICS PARISIENS - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT (33 180 EUROS), SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (168 015 EUROS) ET SUBVENTIONS POUR TRAVAUX (506 831 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une délibération pour le collège Paul Gauguin, seul collège autonome du 9^e concernant une subvention de 2 350 € pour l'entretien des locaux de l'ouvrier professionnel du collège.

Il profite de cette délibération pour informer que les travaux de la cour seront réglés cet été avec une cour plus végétale, une cour avec un revêtement plus clair et avec du mobilier pour différents usages. Autre nouvelle très attendue de la part de Madame la Maire sur un projet initié lors de la précédente mandature, la reprise de la restauration scolaire par la Caisse des écoles du 9^e qui fait que les collégiens du collège Paul Gauguin auront la chance d'avoir le même menu que les écoles maternelles et élémentaires à partir de la rentrée. Les équipes de la classe du 9^e travaillent avec le personnel en place pour élaborer tous les aspects techniques afin de revaloriser ces locaux pour avoir une nouvelle restauration scolaire à partir de la rentrée.

Madame la Maire constate que ce sont deux bonnes nouvelles pour ce collège parfaitement inséré dans le quartier. Il faut être à la hauteur en septembre pour confectionner des repas aussi bons en primaire qu'au collège. C'était une revendication des enfants de collèges qui voyaient vraiment la différence entre les repas préparés en proximité dans les écoles élémentaires par les équipes de cantinières et de cuisiniers du 9^e arrondissement. Arrivés au collège avec une société agroalimentaire et des bacs en plastique, ils étaient surpris de la qualité des repas dans les collèges parisiens.

Madame la Maire se dit satisfaite et est assurée que les équipes de la Caisse des écoles de Paul de NARBONNE qui se donnent beaucoup de mal réussiront ce défi.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.22.

DÉLIBÉRATION 09.2021.043 (2021.DASCO.28) - CAISSES DES ÉCOLES - SUBVENTION (722 989,45 EUROS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DES SÉJOURS DE VACANCES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO annonce une transition toute faite avec la Caisse des écoles, avec les séjours à la mer et les séjours équestres. On a eu la confirmation la semaine dernière que les centres pourront rouvrir cet été, avec 50 places comme chaque année pour les habitants du 9^e : un séjour à la mer à Douarnenez et un séjour équestre dans l'Yonne.

Les inscriptions seront lancées dès cette semaine. L'exécutif émet un avis favorable à cette délibération pour un montant de 19 656 € pour le 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.28.

DÉLIBÉRATION 09.2021.044 (2021.DASCO.85) - RÉHABILITATION DE LA CITÉ SCOLAIRE JACQUES DECOUR (9^E) - CONVENTION D'ÉTUDE AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Madame la Maire rappelle que les élus travaillent à ce magnifique projet avec la région Île-de-France depuis 2016. Le lycée Jacques Decour a été inscrit dans le plan d'urgence et d'investissement de la région Île-de-France. Ce sera de tous les lycées de l'Île-de-France, la plus grosse restructuration en termes financiers, puisque l'opération va se monter à 100 millions d'euros, ce qui est énorme. L'engagement de la Région est absolument exemplaire. Le lycée Jacques Decour est un lieu absolument magique qui avait malheureusement été laissé dans un état de vétusté avec des Algeco et avec des élèves qui n'avaient pas et n'ont toujours pas des conditions d'apprentissage satisfaisantes. Les travaux vont commencer dans quelques mois. C'est un investissement énorme. Madame la Maire se déclare très heureuse de cette délibération sur laquelle elle travaille depuis 5 ans.

M. Sébastien DULERMO expose que cet établissement est une cité scolaire avec un collège et un lycée qui compte 21 000 m² de surface de planchers sur un terrain de 1,5 ha. L'établissement compte environ 1 400 lycéens et 600 collégiens, ce qui en fait l'un des plus gros établissements d'Île-de-France. Par délibération du 1^{er} juillet 2020, la Région est à l'initiative de ce beau projet très attendu car ce sont de très beaux locaux, mais très délabrés.

Cette délibération approuvait les objectifs programmatiques de l'opération de rénovation de cette cité scolaire avec une enveloppe prévisionnelle pour la part relative aux études, études très longues sur un établissement de ce type. Cette cité scolaire doit être adaptée aux enjeux de pédagogie de la société actuelle qui ont évolué au fur et à mesure du temps et qui ne sont plus du tout adaptés.

Le projet sera l'occasion d'améliorer la qualité des locaux de vie des enseignants, des élèves et la demi-pension. Il y a plusieurs objectifs à cette opération : la réouverture de l'ensemble des zones actuellement fermées pour cause de vétusté trop prononcée qui concerne de nombreux locaux dans l'établissement ; la suppression des bâtiments temporaires situés dans la cour du collège à la fin du projet, parce qu'on va gagner des surfaces sur les locaux ré-ouverts ; la reprise ponctuelle du cloisonnement intérieur pour coller aux besoins des structures pédagogiques.

Madame la Maire ajoute que l'idée est de mettre en place les cours végétales à la place.

M. Sébastien DULERMO confirme qu'il y aura le plus de végétal possible. Il poursuit avec la rénovation de l'ensemble des espaces hors le CDI déjà rénové. Les sanitaires du rez-de-chaussée font partie d'un autre plan comme le gymnase situé dans la cour du lycée. La rénovation de l'enveloppe du bâtiment : façade, menuiseries extérieures et toitures. Cela induit d'avoir pas mal d'échafaudages sur le secteur avec de nombreux va-et-vient de camions sur toute la zone pour amener les matériaux. La réhabilitation de la demi-pension et la mise en accessibilité de tout le site vont générer pas mal de travaux.

La date prévisionnelle de l'avant-projet définitif est le premier trimestre 2022. C'est un projet sur lequel les élus travaillent depuis 2016. On mesure le nombre d'années juste pour aboutir à un avant-projet pour que toutes les parties s'entendent.

Madame la Maire note que pour obtenir et sanctuariser les 100 millions d'euros, cela a pris un petit peu de temps.

M. Sébastien DULERMO confirme que l'on n'est pas sur un projet à un million d'euros, mais bien sur 100 millions d'euros.

Comme pour l'ensemble des cités scolaires parisiennes qui regroupent un lycée et un collège, le lycée est de la compétence régionale et le collège de la compétence départementale, donc la Mairie de Paris délègue sa maîtrise d'ouvrage à la Région pour qu'elle réalise l'ensemble des études puis les travaux. Elle fait aussi l'étude de la programmation financière et il y a ensuite une clé de répartition entre la Ville et la Région.

Pour la cité scolaire, la dépense pour la Ville de Paris est de 30 % sur la totalité des 100 millions d'euros. Cette convention fait l'objet de 4 millions d'euros pour les études jusqu'à l'avant-projet définitif. Différentes conventions de travaux se succéderont par étapes. Le maître d'œuvre de l'opération sera désigné début 2022, après un premier vote de l'ensemble de l'opération en commission permanente du Conseil régional en juillet 2020.

On est aujourd'hui en phase d'étude de faisabilité, la consultation des architectes sera lancée à partir du mois de septembre 2021. On est dans la phase de réalisation de ce dossier.

Sans attendre ces travaux lourds, la cité est en permanente rénovation et le plan de la région 2021 sur les sanitaires verra le jour sur le lycée Jacques Decour cet été, avec la rénovation complète des vestiaires et des locaux des agents du personnel. Ces travaux comprennent la démolition partielle de l'existant et la reconstruction complète. Ce sont de lourds travaux qui interviennent dès maintenant.

Ensuite, la Région interviendra à partir du mois de septembre sur la partie sécurité du dossier avec l'amélioration du système SSI, autre lourd dossier.

Pour l'actualité plus festive, cet été le lycée Decour et la cité scolaire accueilleront en juillet le festival de très grande qualité, Paris ouvert à tous.

Madame la Maire pense qu'il faudra peut-être lui trouver une autre localisation dans 2 ans, le temps des travaux, qui vont bien évidemment être d'envergure. L'ambition est d'inscrire le lycée Jacques Decour pleinement dans le 21^e siècle. Il y a eu un énorme travail d'effectué avec le Rectorat pour définir la classe du 21^e siècle : comment les étudiants, les lycéens vont travailler sur les nouvelles matières et adapter ces locaux ? C'est tout le défi d'être dans un bâtiment 19^e et de s'inscrire dans le 21^e siècle pour préparer l'avenir des jeunes.

M. Sébastien DULERMO ajoute qu'il va travailler avec M. Jean-Baptiste GARDES à la rénovation des abords avec le projet de la requalification de l'avenue Trudaine, notamment entre les rues Bochart de Saron et Rodier pour avoir un espace plus végétal et une continuité du square d'Anvers, projet mené de front avec le projet de rénovation de la cité scolaire.

Madame la Maire précise qu'il faudrait que les aménagements intérieurs et extérieurs se terminent au même moment.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.85.

DÉLIBÉRATION 09.2021.045 (2021.DASCO.93) - AMENDEMENT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES COURS D'ÉCOLE ET DE COLLÈGE OUVERTES AU PUBLIC.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO rappelle que ce projet de règlement intérieur a déjà été présenté mais informe sur la situation dans le 9^e. On avait fait une expérimentation sur la cour du 22 rue de Rochechouart, donc l'école maternelle. Suite à ce premier retour d'expérience, on a souhaité étendre avec Mme Virginie MERGOIL ce dispositif à d'autres cours du 9^e arrondissement et une crèche, trois autres écoles et une crèche.

Les trois autres écoles concernées sont l'école du 5 rue Milton, l'école du 45 rue de la Tour d'Auvergne et les deux écoles de la rue Blanche. Pourquoi ces écoles ? Parce qu'elles ont un accès direct de la rue vers leur cour, sans passer par les locaux. Il rappelle que dans ce dispositif, il est souhaité que les locaux de l'école soient sanctuarisés et que les personnes puissent accéder à la cour sans passer par l'école elle-même.

Les cours ont ouvert depuis samedi, pas forcément la meilleure journée parce qu'il a plu, ce qui a perturbé le centre du 9^e arrondissement. Pour les samedis qui vont suivre, on attend beaucoup d'enfants dans ces cours qui paraissent un élément vital pour les week-ends où les squares sont déjà bien surchargés. Cela crée des espaces de respiration en plus.

A la fin de la journée du samedi, c'est le gardien en place l'après-midi, qui a la charge du nettoyage de la cour pour la rendre propre, afin que les enfants puissent revenir dans l'école et dans la cour le lundi matin.

Plusieurs associations avec le Centre Valeyre ou d'autres associations vont proposer des activités. On va avoir des cours de danse, des cours d'escrime, des jeux de société, des ateliers créatifs durant tout l'été pour occuper les enfants pendant les heures d'ouverture. M. Sébastien DULERMO donne rendez-vous dans quelques semaines pour un bilan de ces ouvertures. Il invite à voter pour la délibération.

Madame la Maire constate, pour y passer régulièrement, que la crèche qui est ouverte le samedi est un succès. Tout le monde ne part pas en week-end et avec un système d'inscription à l'avance, les familles sont au rendez-vous et les enfants profitent des espaces qui leur sont dédiés.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.93.

DÉLIBÉRATION 09.2021.046 (2021.DJS.9) - SUBVENTIONS (84 400 EUROS) À ONZE ASSOCIATIONS SPORTIVES (DONT DEUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS) (9^E).

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que cette délibération a pour objet de renouveler les subventions de fonctionnement de onze associations sportives du 9^e arrondissement financées par la Ville de Paris.

En raison d'une baisse de l'enveloppe globale dédiée aux sports de proximité, le cabinet de M. Pierre RABADAN a décidé de baisser de manière drastique les subventions de deux clubs de l'arrondissement. La subvention de l'AS de la Grange-Batelière passe de 1 000 € en 2020 à 900 € et l'aide octroyée au Sporting Club Paris Volley passe de 5 000 € à 4 000 €.

On a beaucoup échangé sur ces propositions faites par la Ville de Paris et les élus sont contre cette baisse. Elle profite de cette délibération pour dire que les associations sportives sont toujours la dernière roue du carrosse.

À l'heure actuelle, elles attendent toujours le décret d'application pour pouvoir communiquer auprès de leurs adhérents. On est dans l'incertitude par rapport à mercredi. Encore une fois, on est sollicité par les associations et les clubs qui n'ont pas les informations. Ça devrait arriver cette nuit, mais on ne sait pas. La DJS ne communique pas.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique que Madame la Maire a ouvert la Mairie du 9^e dès le mois de janvier à des associations, le Club Judokan et le Club Judo France Paris qui ont pu maintenir un peu des activités pour les enfants. Mais il est vrai que ça fait un an que des enfants n'ont plus fait de sport, des enfants qui ne nagent plus, qui ne sauront pas nager cet été. On a un gros sujet sur le sport et c'est dommage. Les associations sportives ont eu des aides, mais il est dommage de constater aujourd'hui que la proposition est de baisser leurs subventions globales de manière pérenne. Donc l'exécutif est contre cette proposition.

Mme Adeline GUILLEMAIN veut proposer un amendement à la délibération qui en modifie les termes, amendement qui propose le maintien des subventions.

Madame la Maire explique que la philosophie du texte est d'augmenter les subventions.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que les élus considèrent que la Ville de Paris n'a pas à faire des économies sur le dos du sport, alors que les Parisiens sont en attente de pouvoir reprendre les activités physiques et sportives, c'est un mauvais signal de ne pas soutenir ces associations.

Madame la Maire ajoute que les articles 3, 11 et 12 sont ainsi amendés. Elle précise que l'on vote pour l'amendement et la délibération ainsi amendée.

M. Arnaud NGATCHA note qu'il est question d'une baisse drastique dans le propos préliminaire mais il a une petite connaissance des budgets au sport lorsqu'il était conseiller de la ministre des Sports. On dit, pour la première subvention, une baisse de 100 €, c'est passé de 900 à 800 €. Il voudrait comprendre la qualification du mot « drastique ». Il préfère « significatif », 100 € c'est significatif sur 900 €. Compte tenu de la situation financière de la Ville, c'est significatif ? Sur toutes les associations, deux baisses de subventions ont été demandées sur l'ensemble des subventions qui sont versées aux associations dans le 9^e.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique qu'il y en avait plus à la base, mais on a pu en maintenir, on a négocié.

Madame la Maire précise que l'on a négocié pour qu'on remonte un certain nombre de subventions d'associations, mais il reste ces deux associations qui n'ont pas pu être traitées favorablement. Donc on fait un amendement pour que le droit commun s'applique, pour qu'elles ne perdent pas des subventions en cette année si particulière.

Mme Adeline GUILLEMAIN ajoute que ce qu'elles perdent cette année, c'est pour les 5 ans à venir. Donc ce n'est pas 1 000 €, c'est 1 000 € fois cinq. Il n'y a pas d'augmentation de subventions aux associations sportives depuis qu'on est élu.

Un avis favorable comportant des réserves exprimées dans le vœu V.09.2021.047 - Amendement au projet de délibération 2021.DJS.9 - est émis par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) sur le projet de délibération 2021.DJS.9.

VŒU 09.2021.047 - AMENDEMENT AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2021.DJS.9 - SUBVENTIONS (84 400 EUROS) À ONZE ASSOCIATIONS SPORTIVES (DONT DEUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS) (9^E), DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET LES ÉLUS DE L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Sur proposition de Delphine Bürkli et des élus de l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, le projet de délibération 2021.DJS.09 est modifié selon les termes suivants :

« Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 900 euros est attribué pour l'exercice 2021 à l'association sportive de la Grange Batelière (n° 8162 / n° 2021_02228) - 13 rue de la Grange Batelière (9^e). » est remplacé par « Article 3 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribué pour l'exercice 2021 à l'association sportive de la Grange Batelière (n° 8162 / n° 2021_02228) - 13 rue de la Grange Batelière (9^e). ».

« Article 11 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 4 000 euros est attribuée pour l'exercice 2021 à l'association Sporting club Paris volley (n° 190736 / n° 2020_10781) - 4 rue Bochart de Saron (9^e). » est remplacé par « Article 11 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée pour l'exercice 2021 à l'association Sporting club Paris volley (n° 190736 / n° 2020_10781) - 4 rue Bochart de Saron (9^e). ».

« Article 12 : La dépense correspondante, d'un montant total de 84 400 euros sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement. » est remplacé par « Article 12 : La dépense correspondante, d'un montant total de 85 500 euros sera imputée sur la section de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement. ».

DÉLIBÉRATION 09.2021.048 (2021.DU.64) - VENTE À AXIMO DE 16 LOTS DE COPROPRIÉTÉ 24 RUE LA BRUYÈRE (9^E) ET 151 RUE DE PICPUS (12^E) POUR RÉALISER DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que cette délibération fait suite à l'acquisition suite à préemption par la Ville de Paris de 7 lots représentant 3 logements pour une somme de 893 600 € le 17 mars 2021. La Ville propose de céder ces lots à AXIMO pour un montant de 446 930 €, soit la moitié du prix d'acquisition.

On peut préciser que ces lots ne sont qu'une partie du bâtiment du 24 rue La Bruyère. C'est une acquisition dans le secteur diffus. Les élus approuvent la création de nouveaux logements sociaux dans l'arrondissement qui en est historiquement peu pourvu, principalement du fait du manque de foncier disponible à partir de 1920, date à laquelle les HBM ont vu le jour et se sont développés. Cette volonté a amené la Maire, en date du 18 mars dernier, à donner un avis favorable à la préemption de ces lots.

Cette délibération représente l'étape suivante, soit le transfert au bailleur social de ces biens moyennant, comme on vient de l'indiquer, une perte pour la ville de 50 % sur le prix d'achat. On relève une certaine opacité de l'ensemble ; on ne sait pas si ces lots sont habités ou non. Quelle est leur surface ? Quels travaux de rénovation sont prévus et pour quel montant ? Quelle répartition entre les PLAI et les PLUS et les PLS est prévue ?

L'habitat social, de nouveau, est très important pour la collectivité. On l'observe au quotidien par la forte quantité de la demande. C'est pour cela qu'une gestion durable de ce parc est nécessaire. Cela inclut une gestion financière rigoureuse pour que des comptes mal maîtrisés ne mettent pas en péril l'ensemble de cette gestion.

Chaque rapport de l'ANCOLS soulignant les problèmes de gestion des bailleurs sociaux est inquiétant. Les élus demandent une réelle transparence de cette gestion, ce qui n'est pas le cas ici. Pour ces raisons, M. Jean-Pierre PLAGNARD propose de s'abstenir sur cette délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL fait observer à M. Jean-Pierre PLAGNARD qu'il conteste la perte, une perte de 50 %. Mais lorsqu'il s'agit de vente, c'est contrôlé par la Direction régionale des finances publiques, le comptable public, qui sont des gens extrêmement sérieux et il n'y a pas de vente à perte en matière d'immobilier. Donc s'il y a eu la validation du comptable public, c'est que le prix est considéré comme un bon prix, selon les critères. Il n'y a pas une perte. La Direction régionale des finances publiques, qui est extrêmement compétente et sait sa responsabilité, n'a pas vocation à faire perdre de l'argent. Mme Frédérique DUTREUIL ajoute qu'elle sait de quoi elle parle, puisqu'elle y travaille.

M. Pierre MAURIN demande comment il se fait qu'on ne sait pas si ces lots sont habités ou pas ? On n'a pas non plus de critères d'attribution par rapport aux revenus. Il ne comprend pas comment on peut travailler comme ça, il faudrait plus de transparence.

Il se déclare en faveur des logements sociaux, mais un logement social plus inclusif, c'est-à-dire qu'il veut toutes les catégories sociales, c'est-à-dire à la fois des gens, les infirmiers, les professeurs, des gens qui travaillent pour la Ville, des gens qui travaillent pour l'APHP. On veut ces critères et il faudrait que ce soit fait en transparence et qu'on ait par exemple 50 % de gens qui sont des employés, 50 % sur des critères plus sociaux, très sociaux. Mais cela on ne l'a pas. Personnellement, M. Pierre MAURIN ne peut pas voter pour même s'il est favorable au logement social.

M. Jean-Pierre PLAGNARD se dit en accord avec Mme DUTREUIL, il n'y a pas d'ombre, mais il pense qu'elle a mal compris ce qu'il a dit. C'était juste une illustration pour montrer que ce sont des montants qui sont extrêmement élevés et qu'il y a un engagement fort de la Collectivité pour gérer le logement social. C'est-à-dire qu'il est évident que lorsqu'un PLAI est attribué à à peu près 6 ou 7 € le mètre carré, on ne peut pas rentabiliser aujourd'hui un achat à plus de 10 000 € le mètre carré, en louant à 6 ou 7 € le mètre carré.

Donc il est évident que la Collectivité doit s'engager pour le permettre. Et comme il l'a répété plusieurs fois, Madame la Maire a validé cet achat, on connaît le sérieux avec lequel les services le contrôlent.

Mais, et il rejoint M. MAURIN, quand on lit les rapports de l'ANCOLS et Mme DUTREUIL les connaît en tant que professionnelle, l'ANCOLS n'envoie pas que des fleurs aux bailleurs sociaux. Au contraire, l'ANCOLS souligne régulièrement des problèmes de gestion. Il se déclare attaché, car il écoute régulièrement ses concitoyens qui demandent des logements sociaux et à raison, à ce que cela soit durable. Le mot important de son exposé était « durable ». Et c'est pour cela que pour l'exécutif, il est indispensable de connaître réellement le plan de financement. Comment cela va être fait ? Est-ce que des travaux sont prévus ? Combien ça va coûter ? L'important, c'est la maîtrise.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le projet de délibération 2021.DU.64.

DÉLIBÉRATION 09.2021.049 (2021.DFPE.122) - SUBVENTIONS (140 000 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS, DONT 3 AVEC CONVENTION ANNUELLE, ET 2 AVEC CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS, POUR LEURS ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ DANS LES 9^E, 10^E, 11^E, 13^E, 18^E ET 19^E ARRONDISSEMENTS, DONT 5 000 EUROS À L'ASSOCIATION « JEUNESSE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL ».

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL indique qu'il s'agit d'une demande de subventions pour 2021 de 5 000 €.

Elle concerne l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul. C'est un accompagnement de la parentalité. Il est vrai qu'ils sont dans le 10^e, mais ils accueillent des enfants du 9^e et du 18^e, et il faut savoir qu'en 2020 ils ont accueilli plus de 110 familles. Et comme c'était une période de crise sanitaire, on espère qu'en 2021, ils pourront en accueillir beaucoup plus. C'est un soutien à la parentalité.

Ce sont des rencontres avec les parents, des temps d'échange, de réflexion, de pouvoir échanger avec ses enfants quand on n'arrive pas à discuter, quand on est dans un lieu un peu neutre. Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette subvention de 5 000 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.122.

DÉLIBÉRATION 09.2021.050 (2021.DFPE.123) - SUBVENTIONS (162 150 EUROS), CONVENTIONS ET AVENANT À HUIT ASSOCIATIONS POUR LEURS ACTIONS VISANT À RENFORCER LES LIENS PARENTS-ENFANTS ET FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE PAIRS, DONT 13 500 EUROS POUR « TOUT AUTRE CHOSE » ET 1 150 EUROS POUR « MOSAÏQUES 9 », ASSOCIATIONS SISES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL expose qu'il s'agit d'une subvention à une action pour renforcer les liens parents-enfants, mais aussi quelles sont les clés pour réussir. C'est l'association Tout autre chose qui se met en relation avec l'association Mosaïque 9. C'est l'organisation de sorties familiales, mais également des groupes de paroles, puisque clairement ces associations reçoivent pas mal de monde.

En 2020, ils ont reçu 40 familles pour le comité de loisirs. L'association Mosaïque 9 est l'association qui travaille en relation avec Tout autre chose, mais concerne plutôt des temps d'échanges avec les parents pour parler de sujets d'éducation. Il y a un atelier mensuel animé par un psychologue, des découvertes partagées, des sorties culturelles, des vacances familiales.

Depuis la crise sanitaire, ils ont fait au mieux, ils ont continué leur activité et Madame la Maire a pu féliciter Mme Claire HINCELIN qui est présidente de l'association Tout autre chose, puisqu'ils font aussi pas mal d'actions en faveur des seniors et c'est très important.

Ce sont des associations sœurs, la Mairie est très proche d'eux, puisque pendant les fêtes, on a pu distribuer des chocolats et on a organisé aussi, grâce à M. GARDES qui s'occupe des commerçants, avec le restaurant Le Tout autre chose, un dîner offert pour les fêtes.

Les montants sont de 13 500 € pour l'association Tout autre chose et 1 550 € pour l'association Mosaïque 9.

Madame la Maire confirme que ce sont deux associations bien connues qui participent à la vie du quartier, qui apportent vraiment aide et réconfort pour beaucoup de familles.

Mme Frédérique DUTREUIL veut parler de la difficulté que rencontrent ces associations et plus particulièrement Tout autre chose. Elle a rencontré la directrice et avec la crise sanitaire, comme ses bénévoles étaient essentiellement des retraités, beaucoup ont suspendu leur action bénévole, donc elle se retrouve avec une demande beaucoup plus pressante.

Il y a des associations comme Mosaïque 9 et Mme Frédérique DUTREUIL constate déjà les effets de la crise sanitaire sur les populations déjà précaires. La table d'hôtes qui était, avec les dons, une source de son budget et de ses recettes propres, n'a pas tourné en 2020. Cette association rencontre des difficultés budgétaires alors qu'elle reste un acteur très important pour le 9^e, tant Tout autre chose que les autres.

Il va falloir les aider et elle sait que Madame la Maire ira à la réouverture de la table d'hôtes pour leur faire de la publicité, pour qu'ils puissent améliorer leur trésorerie parce qu'ils sont, à l'heure actuelle, dans une situation qui va être compliquée en octobre ou en novembre. Mme Frédérique DUTREUIL souhaitait alerter.

Madame la Maire partage l'intervention de Mme DUTREUIL. Elle ajoute que les conseils de quartier peuvent participer à la vitalité, à redonner vie à cette association. L'objectif sur les PME, sur la culture, sur les associations, est de ne pas enlever la perfusion trop vite. Il faut continuer à les accompagner dans les meilleures conditions possibles encore plusieurs mois. La crise n'est pas terminée.

M. Arnaud NGATCHA indique qu'il a été demandé aux équipes d'Anouch TORANIAN d'examiner des aides supplémentaires pour pouvoir les aider dans ce passage difficile qu'ils ont traversé, notamment en raison de la crise sanitaire.

M. Jean-Pierre PLAGNARD explique que l'on essaie de mutualiser les associations. Demain, il va y avoir une réunion mensuelle des associations qui s'appelle « Solidarité partagée », où figurent bien sûr les deux associations Mosaïque 9 et Tout autre chose, et d'autres associations, pour essayer de trouver des actions communes et voir comment elles peuvent se réunir pour être encore plus performantes avec leurs moyens. Quand on pourra refaire des fêtes de quartier avec les conseils de quartier, les associations seront bien sûr mises en avant. Il rappelle que Tout autre chose a une table d'hôtes et que cette table d'hôtes est fondamentale.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.123.

DÉLIBÉRATION 09.2021.051 (2021.DAE.127) - PIEDS D'IMMEUBLES COMMERCIAUX DE PROGRAMMES DE LOGEMENTS SOCIAUX D'ELOGIE-SIEMP : GARANTIE À HAUTEUR DE 50 % D'UN EMPRUNT DE 6 388 618 EUROS.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES informe que la délibération DAE.127 concerne des pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % de services des intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 6 388 618 €. Cette délibération vise à autoriser la Ville de Paris à garantir à hauteur de 50 % auprès de la Banque postale l'emprunt souscrit par Elogie-Siemp pour des pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux à Paris, dont une adresse dans le 9^e au 7 rue de Calais, adresse qui regroupe 23 logements sociaux. Ces pieds d'immeubles seront ensuite commercialisés par le GIE Commerces d'où le rattachement de cette délibération à la Direction de l'attractivité et de l'emploi.

Il s'agit d'une opération classique de pure forme, de garantie de la Ville à ses bailleurs sociaux demandée par les prêteurs. Le prêteur en l'occurrence est la Banque postale, mais aurait pu être la Caisse des dépôts. A noter que ce régime de garantie contribue notamment à faire baisser significativement le taux d'intérêt de ces emprunts, ce qui est positif pour les finances de la Ville. Pour ces raisons, M. Jean-Baptiste GARDES propose de voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.127.

DÉLIBÉRATION 09.2021.052 (2021.DAC.362) - DÉNOMINATION « JARDIN PAULINE GARCÍA VIARDOT » ATTRIBUÉE À L'ESPACE VERT ATTENANT À LA BIBLIOTHÈQUE LOUISE WALSER GAILLARD SITUÉ 26 RUE CHAPTAL À PARIS (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements publics municipaux et domaine public s'est réunie le 11 février pour adopter et donner un avis favorable à ce projet. On a passé un peu de temps pour que cette dénomination soit à la bonne place et on a beaucoup travaillé, un peu contre les services de la Ville de Paris, mais finalement les choses se sont bien organisées, bien structurées.

Ce fait intervient à l'occasion du 200^e anniversaire de sa naissance, afin de renforcer l'hommage qui est rendu à cette cantatrice et compositrice exceptionnelle, qui était Pauline Garcia à l'époque, qui était du quartier de la Nouvelle Athènes et qui avait une renommée. Berlioz parlait souvent d'elle en disant qu'elle avait une voix exceptionnelle qui pouvait aller dans tous les sens et avoir tous les aspects. Pauline Garcia, qui ensuite a épousé Louis Viardot, directeur du Théâtre des Italiens, est donc devenue Pauline Garcia Viardot. 200 ans après, il serait logique que cette renommée soit reconnue et que cet espace vert qui est là où elle habitait - c'était son quartier du côté de la rue Chaptal - lui soit dédié. M. Alexis GOVCIYAN invite ses collègues à voter favorablement pour cette délibération.

Madame la Maire note que cette dénomination fera plaisir à 9^e Histoire qui a organisé nombre de conférences sur Pauline Garcia Viardot à la Mairie du 9^e arrondissement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.362.

DÉLIBÉRATION 09.2021.053 (2021.DAC.504) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À LÉO STAATS ET GUSTAVE RICAUX AU 16 RUE SAULNIER (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN annonce qu'il s'agit avec cette délibération de rendre hommage à la danse classique masculine, incarnée à la fois par Léo Staats et Gustave Ricaux au tout début du 20^e siècle.

Le premier était Premier maître du Ballet de l'Opéra et parallèlement à sa grande carrière de chorégraphe pour l'Opéra de Paris, il a ouvert un cours de danse au 16 rue Saulnier dans le 9^e. C'est là que sera posée la plaque.

Gustave Ricaux est quant à lui nommé Premier danseur de l'Opéra de Paris en 1917. Il est incontestablement le plus illustre pédagogue de la danse classique masculine française. Grand technicien, il obtient un succès retentissant et contribue à redonner à la danse masculine ses lettres de noblesse. Il a aussi enseigné au 16 rue Saulnier dans le cours créé plutôt par Léo Staats.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à ces deux danseurs exceptionnels de l'Opéra de Paris. M. Alexis GOVCIYAN invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.504.

DÉLIBÉRATION 09.2021.054 (2021.DAC.505) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À LILIANE KLEIN-LIEBER AU 8 SQUARE MONCEY À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN expose qu'il s'agit d'une résistante qui s'appelait Liliane Lieber, strasbourgeoise et née en 1924. Elle était membre des éclaireurs israélites de France dans la section de Vichy. Pendant la guerre en 1939, elle rejoint les éclaireurs israélites de France et lorsque le gouvernement de Vichy dissout cette organisation, elle se préoccupe du devenir des enfants. Elle s'occupe de les faire passer notamment en Suisse. Ensuite, elle travaille à Grenoble et elle fait un travail remarquable dans la résistance de manière discrète mais efficace.

A la libération, elle épouse Théo Klein qui deviendra par la suite président du CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France). Elle devient ainsi Liliane Klein-Lieber. Cette femme exceptionnelle était aussi au Conseil national des femmes françaises et membre des Anciens de la résistance juive en France. Elle a tout un parcours et un travail de transmission auprès des plus jeunes pour que ce qui était fait pour les enfants soit connu, reconnu et que leur mémoire ne soit pas oubliée. Pour toutes ces raisons M. Alexis GOVCIYAN pense que cette plaque commémorative au 8 square Moncey est la bienvenue et invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.505.

DÉLIBÉRATION 09.2021.055 (2021.DU.63) - DÉNOMINATION RUE MARIE-ÉLÉONORE DE BELLEFOND (9^E).

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN explique qu'à travers cette délibération, il est proposé de substituer la dénomination rue Marie-Éléonore de Bellefond à l'actuelle rue de Bellefond. Cette dénomination permettrait ainsi de mettre en avant une personnalité féminine de l'histoire, encore trop peu représentée dans l'espace public parisien.

Pour rappel, la rue de Bellefond a été ouverte sous la dépendance de l'abbaye de Montmartre. Elle a reçu le nom de Mme Marie-Éléonore Gigault de Bellefond en 1659, abbesse de Montmartre de 1699 jusqu'à sa mort.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DU.63.

DÉLIBÉRATION 09.2021.056 (2021.DAC.558) - SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC 29 SOCIÉTÉS CINÉMATOGRAPHIQUES GÉRANT À PARIS 34 SALLES DE CINÉMA INDÉPENDANTES.

Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller d'arrondissement.

M. Nicolas COUR indique qu'il s'agit de subventions pour un total de 884 000 € et de conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.

Pour le 9^e arrondissement, cela concerne selon les articles 18 et 19 de cette délibération, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le cinéma Max Linder boulevard Poissonnière et une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour le cinéma Les 5 Caumartin rue Saint-Lazare.

Ces deux salles indépendantes et classées art et essai, poursuivent depuis de nombreuses années un important travail d'animation culturelle ancrée dans l'arrondissement et en direction de tous les publics, et pas seulement les cinéphiles avertis. Elles programment systématiquement les films en version originale et participent au maintien d'une programmation art et essai exigeante, de qualité et accessible à travers une offre cinématographique diversifiée et originale qui est chère aux Parisiens.

Les salles indépendantes parisiennes dont l'économie était déjà fragile ont été durement touchées par la crise sanitaire. C'est pour cela qu'avec Madame la Maire et l'ensemble de l'équipe municipale, les élus ont soutenu fortement les aides financières exceptionnelles apportées en pleine crise, alors que ces salles avaient cessé toute exploitation, même si ces aides n'ont pas été à la hauteur des demandes des exploitants et des souhaits des élus.

Cela avait été débattu ici même ainsi qu'au Conseil de Paris. Ces subventions arrivent donc à point nommé au moment où, et les élus s'en réjouissent, ces salles vont rouvrir à partir de ce mercredi. Ils espèrent vivement que ces subventions permettront à ces deux salles indépendantes de l'arrondissement de pouvoir reprendre leurs activités de manière progressive et sur des bases plus solides en termes de trésorerie.

M. Nicolas COUR propose de voter positivement pour cette délibération qui autorise la Maire de Paris à signer les conventions de subventions précitées.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.558.

VŒU 09.2021.057 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE RUE OU D'UN LIEU EMBLÉMATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT PORTANT LE NOM DE JEAN-CLAUDE CARRIÈRE.

Madame la Maire ouvre les débats sur les vœux en commençant par un vœu qui lui tient particulièrement à cœur, relatif à la dénomination d'un endroit d'une rue ou d'un lieu emblématique en la mémoire de M. Jean-Claude CARRIÈRE.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle que, en tant qu'écrivain scénariste et dramaturge, Jean-Claude CARRIÈRE, tout récemment décédé à l'âge de 89 ans - il n'avait pas encore 90 ans - a beaucoup contribué au rayonnement culturel de la France et au-delà de ses frontières. Cette grande personnalité du monde des arts était très attachée au 9^e arrondissement de Paris où il a passé la majeure partie de sa vie et a écrit ses plus grandes œuvres. Il résidait rue Ballu.

De renommée internationale, cet auteur d'innombrables romans, essais, pièces de théâtre qu'était Jean-Claude CARRIÈRE, est également l'un des plus grands noms du cinéma français. Par ailleurs et surtout, M. CARRIÈRE était un homme engagé pour la transmission du savoir aux jeunes générations. Il a présidé pendant 10 ans la Fémis, l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son. Au fil de ces longues années d'écriture, il a su tisser un lien particulièrement fort avec les Français qui l'admiraient pour sa capacité à briller dans de très nombreux domaines au sein desquels il exerçait.

Enfin, la République française l'avait reconnu comme l'un de ses grands serviteurs, puisqu'il était commandeur de la Légion d'honneur. Aussi, le Conseil émet le vœu avec Madame la Maire et l'exécutif municipal que la Maire de Paris saisisse la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin d'attribuer le nom de Jean-Claude CARRIÈRE à une rue ou à un lieu emblématique du 9^e arrondissement.

Madame la Maire ajoute que Jean-Claude CARRIÈRE, pour ceux qui l'ont connu, était un être d'une profonde délicatesse et d'une très grande humanité. C'était une voix. C'était aussi un regard perçant et lumineux. Il était unanimement reconnu pour ses talents d'artiste, écrivain. Il a aussi beaucoup travaillé avec un ami qui est venu ici souvent, l'astrophysicien Jean AUDOUZE, et c'est avec lui qu'elle organisera cet hommage à Jean-Claude CARRIÈRE sur son engagement scientifique.

Il avait une capacité à briller dans tous les domaines qu'il approchait. Il a tenu sa plume jusqu'au dernier moment, jusqu'à son dernier souffle. Ce soir, Madame la Maire pense à Nahal, son épouse, et à sa fille. Elle veut les assurer de toute son affection dans cette terrible épreuve. L'année prochaine sera organisé un hommage, un lieu, des conférences en l'hommage de Jean-Claude CARRIÈRE tout au long de l'année 2022. Ce sera un beau symbole.

M. Arnaud NGATCHA souhaite se joindre à ce qui est dit. En dehors de l'homme public qu'il a été et que beaucoup ont aimé, ceux qui ont eu la chance de l'approcher ont pu apprécier sa délicatesse, son intelligence.

Il a eu l'opportunité de le croiser notamment en commentant son empreinte sur France 5, quand il dirigeait la collection et souhaite que soit projetée cette empreinte documentaire de 52 minutes.

M. Alexis GOVCIYAN note que comme la dénomination prend un certain temps, il faut s'y préparer dès maintenant. D'où l'objet de ce vœu qu'il espère voir voter à l'unanimité.

Madame la Maire indique que son ambition est de faire participer toute la population, les jeunes et les moins jeunes. Les jeunes étudient les textes de Jean-Claude CARRIÈRE en classe de première. Elle souhaite que l'atelier Théâtre du neuf, en partenariat avec ce monsieur extraordinaire qui est Peter BROOK, travaille à un texte et le mette en scène. Ce sera une année très riche en événements lorsqu'on pourra se retrouver, se toucher et partager des moments d'émotion culturelle à la Mairie du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Jean-Claude Carrière (1931-2021) contribua au rayonnement culturel de la France, et au-delà de ses frontières, en tant qu'écrivain, scénariste et dramaturge ;

Considérant que cette grande personnalité du Monde des Arts était attaché au 9^e arrondissement de Paris où il passa la majeure partie de sa vie et où il écrivit ses plus grandes œuvres ;

Considérant que Jean-Claude Carrière fut l'auteur d'innombrables romans, essais, pièces de théâtre ; il fut également l'un des plus grands noms du cinéma français ;

Considérant la renommée internationale de Jean-Claude Carrière, dont les textes ont été traduits dans de nombreuses langues ;

Considérant que Jean-Claude Carrière était un homme de lettres engagé pour la transmission du savoir aux jeunes générations, et qu'il présida pendant dix ans la Fémis, l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son ;

Considérant qu'au fil de ses longues années d'écriture, il tissa un lien particulièrement fort avec les Français qui l'admiraient pour sa capacité à briller dans tous les domaines qu'il approchait ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***saisisse la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin d'attribuer le nom de Jean-Claude Carrière à une rue ou un lieu emblématique du 9^e arrondissement.***

VŒU 09.2021.058 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA DÉCLARATION DE LA VILLE DE PARIS COMME ZONE DE LIBERTÉ LGBTQIA+.

M. Nicolas COUR expose qu'en cette journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, les élus souhaitent réaffirmer un certain nombre de valeurs qui leur sont chères et dont le pavoiement de la Mairie du 9^e aujourd'hui en est la preuve.

Depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités polonais ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTQIA+ ou ont adopté des chartes régionales des droits de la famille. En Hongrie et en Roumanie, des projets de loi et des développements juridiques tendent de restreindre le champ d'intervention d'association promouvant les non discriminations.

Cette situation est inacceptable au sein de l'Union européenne et contraire à ses valeurs de tolérance et de liberté fondées sur une vision humaniste et progressiste de la société.

Par ailleurs, selon une enquête de l'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ont continué d'augmenter en passant de 37 % en 2012 à 43 % en 2019. En France, les forces de police et de gendarmerie ont constaté une augmentation, toujours en 2019, de 36 % du nombre de victimes d'actes anti LGBTQIA+.

Il est donc nécessaire de rappeler de manière forte l'engagement de tous les acteurs à lutter contre ces violences et discriminations, que ce soit au niveau de la Ville de Paris, au niveau de l'État et au niveau européen. La Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté en luttant contre toutes ces formes de discrimination LGBTQIA+ phobes avec à titre d'exemple l'organisation des Gay Games en 2018 et un plan d'action parisien. Paris est fière de 32 mesures dotées d'un budget de 100 000 €. Les élus souhaitent aller encore plus loin dans les actions et les symboles.

Au niveau de l'État, dès 2017, le gouvernement français s'est engagé dans le soutien de la cause LGBTQIA+ en portant le plan de lutte contre l'homophobie et la haine et a présenté en novembre 2020 un plan national d'action pour l'égalité des droits contre la haine et les discriminations anti LGBTQIA+ sur un plan de 2020 à 2023 avec 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne.

Enfin, au niveau européen, la Commission européenne a adopté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes dans l'union structurée autour de 4 grands piliers visant à lutter contre la discrimination, à garantir les sécurités des personnes concernées, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBTQIA+ dans le monde.

Il faut rappeler également les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que la résolution votée par le Parlement européen en mars dernier, déclarant l'Union européenne comme zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+.

C'est pourquoi Madame la Maire et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu avec trois mesures très concrètes que la Maire de Paris : un, déclare officiellement et avec communication publique à l'appui Paris zone de liberté LGBTQIA+ ; deux, mette en place un groupe de travail composé de l'exécutif, des élus des groupes politiques au Conseil de Paris et des associations et institutions particulièrement impliquées en faveur de la cause LGBTQIA+ à créer en vue de la création d'un label officiel, donc Paris zone de liberté LGBTQIA+ et à faire figurer ce label sur tous les documents et campagnes de promotion touristiques de Paris en France et à l'étranger en vue des jeux olympiques de 2024. Enfin, trois, que la Maire de Paris dénonce officiellement toutes les formes de violence et discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou identité de genre et réaffirme les engagements de la Ville de Paris en adressant un courrier officiel en ce sens aux ambassadeurs de Pologne, de Hongrie, de Roumanie à Paris.

Madame la Maire remercie M. Nicolas COUR pour la présentation de ce vœu très audacieux, très combatif et très complet. Elle laisse la parole à M. NGATCHA qui, en ce jour du 17 mai, présente également un vœu sur ce sujet.

VŒU 09.2021.059 - VŒU PRÉSENTÉ PAR ARNAUD NGATCHA, ÉLU PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA DÉCLARATION DU 9^E ARRONDISSEMENT COMME « ZONE DE LIBERTÉ LGBTQI+ ».

M. Arnaud NGATCHA déclare que, depuis qu'il est ici, il n'a pas l'habitude de rentrer dans les polémiques sur ce genre de sujet important.

Il s'en réjouit, même si ce qui est dit est déjà en partie la position de la Maire de Paris. Il s'en réjouit avec Madame la Maire ainsi qu'avec beaucoup de membres du conseil municipal qu'il connaît et des autres qu'il apprend à connaître. Il ne doute absolument pas de l'engagement de Madame la Maire sur ces sujets.

Mais, pour être honnête, il regrette que dans son groupe, notamment Mme Hannah SEBBAH ait eu des positions anti PMA assez affirmées. Il espère qu'elle a changé maintenant définitivement de positionnement et qu'elle a compris l'importance de ces sujets et le respect des minorités. Il ne peut que s'en réjouir.

Aujourd'hui, il se trouvait avec la Maire de Paris pour remettre le prix international pour la Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en compagnie de Jean-Luc ROMERO qui avait notamment invité des élus de différents pays européens et également du continent africain. Il y avait également avec le Président, le délégué permanent de l'Association internationale des maires francophones. Un certain nombre de prix dont le prix à l'international, le prix européen ont été remis à des associations, des personnalités qui luttent au quotidien pour le droit des LGBTQIA+.

Sans revenir sur tout l'historique et l'engagement de la Ville de Paris, il pense que depuis l'élection de Bertrand DELANOË et les élections de la Maire de Paris, l'action de la Ville de Paris et des élus de ces deux maires de gauche sur ces questions-là ne sont plus à démontrer. Il adhère à ce qui est énoncé mais l'action demandée à la Maire en termes d'engagements lui semble un peu superflue dans la mesure où il pense qu'elle n'a pas à démontrer plus son engagement. Les dénonciations faites par rapport à un certain nombre de pays notamment européens ont déjà été amorcées. Notamment Jean-Luc ROMERO s'est rendu en Pologne pour dénoncer les zones, on va dire anti LGBTQIA+ qui peuvent exister, au même titre que d'ailleurs le secrétaire d'État aux Affaires européennes, M. Clément BEAUNE.

Donc cet engagement à l'international est fait. Il le porte lui-même sur les dossiers internationaux, que ce soit au sein de l'Association internationale des maires francophones, dont son délégué permanent était présent aujourd'hui. Ils portent ce sujet des égalités et l'ont porté lors notamment de la visite du Président SISSI à Paris, ce qui leur a valu un entretien assez musclé avec le président de la République d'Égypte, puisque la Maire de Paris a non seulement affirmé pour elle l'importance de défendre les droits des minorités, mais de plus a fait voter en Conseil de Paris une citoyenneté d'honneur pour protéger notamment des militants des droits LGBTQIA+. Donc l'engagement de la Maire de Paris et à travers de sa majorité n'est pas à démontrer.

M. Arnaud NGATCHA porte également un vœu qui s'inscrit dans une logique et une continuité qui est portée par Jean-Luc ROMERO dont chacun connaît les combats et son engagement depuis de nombreuses années, que ce soit pour la défense des droits ou la lutte contre le sida qui est un sujet très important.

Il conclut qu'il n'a aucune intention de s'opposer, mais il se doit de demander à l'exécutif de soutenir le vœu de Jean-Luc ROMERO qui portera également ce sujet à son niveau.

Madame la Maire le remercie d'avoir souligné son engagement depuis plusieurs années.

M. Arnaud NGATCHA se souvient que lorsqu'ils siégeaient ensemble à la Commission audiovisuelle d'Île-de-France, il leur est arrivé d'avoir des discussions sur ces sujets-là. C'est là qu'il a découvert cet engagement.

Mme Frédérique DUTREUIL soutient ce vœu mais regrette que la création du label soit limitée aux Jeux Olympiques. C'est peut-être la formulation qui en faisait un aspect très commercial et elle voudrait que ce label sur les documents soit pérenne et pas exclusivement en raison des Jeux Olympiques comme la formulation le laissait paraître.

M. Arnaud NGATCHA informe qu'un jeune homme qui s'appelle Ouissem BELGACEM et qui était footballeur au niveau professionnel, dénonce dans un ouvrage l'homophobie dans le football, sujet qui est traité depuis un certain nombre d'années pour essayer de lutter contre l'homophobie qui est très présente notamment dans le football professionnel.

Le travail est engagé depuis longtemps à travers un certain nombre d'associations. M. Pierre RABADAN, son collègue des sports, est engagé et il le sait d'autant plus qu'il a porté ces sujets là avec Laura FLESSEL quand il était son conseiller au ministère des Sports et que Pierre RABADAN était le conseiller d'Anne HIDALGO à l'époque. Ils avaient travaillé sur les Gay Games auxquels il a été fait allusion.

M. Arnaud NGATCHA estime qu'il serait vraiment de mauvais augure de ne pas voter ce vœu de l'exécutif mais demande en échange de voter ce vœu parce qu'il s'inscrit dans une logique que porte et portera Jean-Luc ROMERO.

M. Alexis GOVCIYAN estime le fait de dire que la Maire de Paris a tout fait et que les autres n'ont rien fait est peut-être un peu laborieux parce que dans le vœu que présente M. Nicolas COUR, il y a notamment tout un paragraphe sur ce que la Ville de Paris a fait depuis de nombreuses années.

Il pense qu'on ne peut pas passer sous silence le fait que tout ça n'a pas existé, et heureusement que la Maire de Paris le fait aujourd'hui, et que puisqu'elle le fait, il n'y a pas de sujet, il n'y a pas de vœu à faire. Si c'était le cas, si comme il est dit que la Maire de Paris fait le maximum, ce qui est fait n'aurait pas à être réitéré, réaffirmé. Si tel était le cas, pourquoi présenter un vœu pour déclarer un arrondissement free zone. Ça n'a pas de sens. On est dans le 9^e arrondissement, dans ce cas-là, il fallait dire que c'était tout Paris qui était déclaré free zone.

À un moment donné, il faut être tous ensemble. Le sujet est éminemment important et éminemment grave. Il y a de fortes tensions dans d'autres pays, il y en a aussi dans notre pays, dans notre ville, dans nos quartiers pour qu'on passe autant de temps à essayer de savoir qui va faire plus que l'autre. Il n'est quand même pas très logique de vouloir passer autant de temps pour faire de la politique, alors qu'on est sur un sujet évidemment sociétal.

M. MAURIN se demande s'il n'y a pas une forme de redondance, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, le Parlement européen a voté l'ensemble du territoire européen comme zone de liberté pour les communautés LGBTQIA. Donc, vivant dans une zone de liberté, pourquoi ce vœu supplémentaire ?

La deuxième interrogation est qu'il pense que ce n'est pas vraiment de la compétence de la Mairie de Paris de faire un courrier, de s'adresser à des pays comme la Pologne. C'est à la fois au Parlement européen, à notre diplomatie et à la diplomatie des pays européens de rappeler à la Pologne, à la Roumanie, un certain nombre d'engagements. Être dans l'Union européenne, c'est faire des échanges économiques, mais c'est aussi respecter des valeurs démocratiques, des valeurs d'humanisme, des valeurs de diversité.

Par rapport à l'olympisme, l'olympisme est le droit à la différence. C'est la compétition, c'est le droit à la différence, c'est l'humanisme, c'est la participation, ce sont toutes ces communautés différentes qui se rassemblent pour être en compétition. C'est pour cette raison qu'il pense s'abstenir sur ce vœu.

M. MAURIN croit qu'il faut mettre en place beaucoup plus d'actions spécifiques au-delà de la communication. C'est-à-dire que, par exemple, la Ville de Berlin dépense beaucoup plus dans son budget pour des communautés LGBT que la Ville de Paris. Il renvoie la balle à la majorité municipale en disant : est-ce qu'il n'y a pas plus à faire en matière d'action spécifique par rapport aux agressions, par rapport au manque de sécurité ?

Aujourd'hui, il dit à la majorité : mettez en place plus d'actions spécifiques car on n'en fait pas assez en termes de budget pour protéger ces populations.

M. Arnaud NGATCHA estime que M. Alexis GOVCIYAN ne l'a pas écouté car il a dit exactement le contraire de ce qui a été relaté. Il a commencé son propos en disant qu'il ne fallait pas polémiquer sur cette question, il a rappelé les engagements de la Maire en la matière. Il n'a absolument pas remis en cause le fait de l'existence du vœu.

Il rappelait un certain nombre d'engagements qui ont été les siens depuis longtemps, d'engagements de sa majorité depuis longtemps. On vient de voter l'ouverture d'un centre LGBTQIA, il n'est pas là pour polémiquer.

M. Alexis GOVCIYAN juge que la fin des propos de M. Arnaud NGATCHA laissaient entendre cette ambiguïté. Cela va sans dire mais c'est mieux en le disant.

M. Nicolas COUR reprend que ce vœu avait une vocation et a toujours une vocation symbolique. Il ne remet absolument pas en cause l'ensemble des actions, notamment depuis 2001, mises en place par la Ville de Paris, tout à fait louables et qui se développent. Il a rappelé que dans tous les arrondissements, ce vœu a été déposé de manière extrêmement ferme. Ce n'est pas une remise en cause, c'est une réaffirmation et une demande d'action concrète de communication. Beaucoup de choses sont faites. Peut-être qu'il faut mieux les faire savoir, ce sont des suggestions.

Ce qui est assez intéressant dans ce débat et dans cette discussion est que c'est un sujet extrêmement sensible. Ce vœu a pour vocation de rappeler que Paris en commun et la majorité municipale n'ont pas le monopole des bonnes causes et pas forcément du cœur. L'idée était de réaffirmer ce genre de choses. Il est vrai que dès qu'on prend ce sujet en main de manière extrêmement bien faite par la majorité actuelle, il y a beaucoup d'actions. Tout d'un coup, cela devient épidermique.

M. Nicolas COUR se réjouit que la tribune que son groupe politique a fait paraître il y a quelques jours dans *Libération* ait suscitée tout d'un coup un certain nombre de réactions. Il y avait déjà l'action de Jean-Luc ROMERO, mais tout d'un coup, tout s'accélère. On dépose une série de vœux dans un certain nombre d'arrondissements, comme par hasard dans ces mêmes arrondissements, un autre vœu est déposé.

C'est juste un constat. Sans chercher à polémiquer, tout le monde est finalement d'accord sur cette question. Pour conclure, M. Nicolas COUR propose que M. Arnaud NGATCHA vote le vœu présenté par l'exécutif qui votera en retour le vœu que lui-même présente.

Madame la Maire observe qu'il est rare au Conseil de Paris de voter les vœux de l'opposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant la journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie célébrée le 17 mai ;

Considérant que, depuis 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités de Pologne ont adopté des résolutions se déclarant libres de l'idéologie dite LGBTQIA+ ou ont adopté des « chartes régionales des droits de la famille » appelant directement ou indirectement à des mesures discriminatoires contre toute autre forme de familles que celle dite « traditionnelle » et qu'en Hongrie, en Roumanie, des projets de lois et des développements juridiques tentent de restreindre le champ d'intervention d'associations promouvant les non-discriminations ;

Considérant que, selon une enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2019, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre se sont accrues dans l'UE : 43 % des personnes LGBTQIA+ disant se sentir discriminées, contre 37 % en 2012 ;

Considérant qu'en 2019, les forces de police et de gendarmerie ont recensé 1 870 victimes d'infractions à caractère homophobe ou transphobe en France, contre 1 380 en 2018, soit une augmentation de 36 % du nombre de victimes d'actes anti-LGBTQIA+ en France, alors que les plaintes avaient déjà progressé de 33 % par rapport à l'année 2017 ;

Considérant que cette hausse exponentielle des violences et discriminations envers les populations LGBTQIA+ à Paris, en France et en Europe nécessite de rappeler de manière forte l'engagement de la Ville de Paris à lutter contre celles-ci ;

Considérant que la Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté, en luttant contre toutes les formes de discriminations LGBTQIA+-phobes, grâce à un accompagnement fort de la vie associative et militante du milieu LGBTQIA+ avec récemment la tenue des Gay Games « Paris 2018 » rassemblant plus de 10 000 participants du monde entier, la présentation en novembre 2018 d'un plan d'action parisien « Paris est Fier.e » doté de 32 mesures et d'un budget de 100 000 euros pour assurer à chacune et à chacun de pouvoir vivre librement et, enfin, la désignation de la lutte contre le sexisme et les LGBTQIA+-phobies la grande cause parisienne 2019 ;

Considérant que, dès 2017, le gouvernement français s'est engagé dans le soutien de la cause LGBTQIA+ et a porté le plan de lutte contre l'homophobie et la haine et qu'en novembre 2020 a présenté un plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBTQA+ 2020-2023, doté de 42 actions concrètes qui concernent tous les domaines de la vie quotidienne ;

Considérant que la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, lors de son discours sur l'état de l'Union, le 16 septembre 2020, affirmait que « les « zones sans LGBTQIA+ » sont des zones sans humanité. Et elles n'ont pas leur place dans notre Union. » ;

Considérant que la Commission européenne a adopté et présenté en novembre 2020 sa toute première stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+ dans l'UE, structurée autour de quatre grands piliers qui visent à lutter contre la discrimination, à garantir la sécurité des personnes LGBTQIA+, à bâtir des sociétés inclusives et à mener le combat pour l'égalité des personnes LGBTQIA+ dans le monde ;

Considérant qu'en mars 2021, en réponse directe à la situation polonaise et à l'initiative de Pierre Karleskind et de plusieurs eurodéputés, le Parlement européen a voté une résolution fortement symbolique pour faire de l'ensemble de l'Union européenne une zone de liberté LBGTIQA+, déclarant que « les personnes LGBTQIA+ partout dans l'UE devraient jouir de la liberté de vivre et de montrer publiquement leur orientation sexuelle et leur identité de genre sans craindre d'intolérance, de discrimination ou de persécution » ;

Considérant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et la Résolution votée par le Parlement européen déclarant l'Union européenne comme zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+ (2021/2557(RSP)) ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- déclare officiellement et avec communication publique à l'appui « Paris zone de liberté LGBTQIA+ » ;**
- mette en place un groupe de travail composé de l'exécutif, des élus des groupes politiques au Conseil de Paris et des associations et institutions particulièrement impliquées en faveur de la cause LGBTQIA+, en vue de la création d'un label officiel « Paris zone de liberté LGBTQIA+ » à faire figurer sur tous les documents et campagnes de promotion touristique de Paris en France et à l'étranger en vue des Jeux Olympiques de 2024 ;**
- dénonce toutes les formes de violence et de discrimination contre les personnes fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre et réaffirme les engagements de Paris en adressant un courrier officiel en ce sens aux ambassadeurs de Pologne, Hongrie et Roumanie à Paris.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris ;

Est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant l'émergence inquiétante en Europe, notamment en Pologne et en Hongrie, et dans le monde, notamment en Turquie, de mouvements opposés aux droits humains des personnes LGBTQI+ et aux droits sexuels et reproductifs des femmes au nom d'une lutte contre une prétendue « idéologie LGBT » ;

Considérant que depuis mars 2019, plus de 100 régions, comtés et municipalités en Pologne ont ainsi adopté des résolutions se déclarant « libres de l'idéologie LGBT », mouvement qui s'est accompagné de reculs dans le droit et d'une augmentation des violences et discriminations ;

Considérant que ces mouvements remettent en cause notamment des normes internationales que partage la France en la matière, notamment la Convention d'Istanbul, et qu'ils désignent à la violence les minorités d'orientation sexuelle et d'identité de genre avec des conséquences souvent dramatiques ;

Considérant que, selon l'enquête réalisée en 2019 par l'Agence européenne des droits fondamentaux, les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre réelle ou supposée se sont accrues dans l'Union européenne, 43 % des personnes LGBTI disant se sentir discriminées contre 37 % en 2012 ;

Considérant la Résolution du Parlement européen déclarant l'Union européenne « zone de liberté pour les personnes LGBTIQ », adoptée en mars 2021 et réaffirmant notamment que « les autorités locales et régionales ont un rôle clé à jouer » en matière de lutte contre les inégalités et de protection des droits des personnes LGBTQI ;

Considérant la Stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTIQ dans l'UE présentée par la présidente de la Commission européenne lors de son discours sur l'État de l'Union 2020 ;

Considérant le plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ 2020-2023, qui définit les grandes priorités nationales s'agissant de la reconnaissance et l'égalité effective des personnes LGBT+ ;

Considérant que les services statistiques du ministère de l'Intérieur ont recensé en 2019 1 870 infractions à caractère LGBT-phobe en France, soit une augmentation de plus de 30 % par rapport à l'année 2018, ce qui témoigne de la réalité inquiétante de ces actes à Paris et en France ;

Considérant l'action constante de la Ville de Paris en défense des droits des personnes LGBTQI+ de par le monde, notamment par le biais du Prix international de Paris pour les droits des personnes LGBTQI depuis 2018, et par sa participation au réseau international Rainbow Cities Network ;

Considérant le déplacement à Varsovie, en septembre 2020, de Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris en charge des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations sur la situation des personnes LGBTQI en Pologne ;

Considérant le vœu 124 relatif à la situation des personnes LGBTQI voté par notre Conseil lors de sa séance d'octobre 2020 ;

Sur proposition d'Arnaud Ngatcha, élu du groupe Paris en Commun, au Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- le 9^e arrondissement de Paris soit déclarée « zone de liberté LGBTQI+ ».

Madame la Maire annonce un vœu qui concerne les conditions de travail des agents de la propreté pour marquer la volonté de l'exécutif d'adapter les locaux professionnels.

VŒU 09.2021.060 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA PROBLÉMATIQUE STRUCTURELLE DES ATELIERS DE PROPRETÉ SOUTERRAINS DANS LE 9^E ET À LEURS CONSÉQUENCES EN TERMES SANITAIRES ET ORGANISATIONNELS SUR LE PERSONNEL.

M. Jean-Baptiste GARDES annonce un vœu sur une problématique structurelle, celle des ateliers de propreté souterrains dans le 9^e arrondissement avec les conséquences de ces structures en termes sanitaires mais aussi en termes organisationnels pour le personnel et donc sur la propreté, l'organisation et la propreté dans l'arrondissement.

Dans les considérants, on retrouve un premier élément qui est le contexte évidemment sanitaire depuis un an où les demandes d'autorisations spéciales d'absences (ASA) liées au Covid sont importantes dans toutes les directions territoriales de la propreté dans Paris, et le 9^e n'est pas épargné puisqu'il est de 15 %. Les derniers chiffres reçus sont à peu près équivalents, 14 %, d'absences autorisées dues à cette crise sanitaire au Covid.

Évidemment, cela a des répercussions directes sur l'organisation de la propreté qui sont comblées par une organisation spécifique, mais qui mettent sous contrainte les équipes de la DPE. Pour donner un exemple de la problématique de ces absences, elles sont montées dans certains ateliers, comme l'atelier de l'après-midi avenue Trudaine, à 44 % d'agents absents en ASA Covid.

Le deuxième élément est que la crise sanitaire implique une organisation des pauses différente dans ces ateliers très contraints en termes d'espace, pas spécialement aérés dans lesquels il y a des problèmes de ventilation et de régulation de température. L'été approche, cela va empirer. Le système de pause a dû être adapté de façon à respecter les règles d'hygiène demandées par la Ville de Paris et qui, par ailleurs, se justifient pour que les agents puissent travailler en sécurité et prendre leur pause réglementaire en sécurité.

On arrive, sans entrer dans les détails de l'organisation des pauses des agents, à avoir des agents qui font la queue devant l'atelier pour pouvoir prendre leur pause. Ils vont attendre 20 minutes, une demi-heure, devant l'atelier de façon à prendre leur pause réglementaire dans l'espace prévu à cet effet et pouvoir reprendre ensuite la suite de leur tournée, soit de cantonnage, soit sur les bennes pour la collecte.

Évidemment, ce n'est pas du tout optimum puisqu'on reporte les temps de pause et oblige encore une fois à s'organiser. C'est une contrainte opérationnelle.

Le troisième élément, et le principal, est que ces ateliers sont enterrés, avec, comme on l'a dit, des problèmes de ventilation, de régulation des températures et des problèmes d'étanchéité récurrents. Par exemple, le 20 avril dernier, il a été constaté des fissures et même l'éclatement du carrelage dans l'atelier de l'avenue Trudaine, suite au passage d'un poids lourd sur la chaussée. Cela pose des problèmes de sécurité évidents et des problèmes opérationnels puisque l'atelier a dû être évacué. Cela a même posé des problèmes sur la voie publique, puisque la rue a été temporairement fermée de façon à évaluer le dommage pour pouvoir reprendre l'activité dans cet atelier de façon conforme.

Pour toutes ces raisons, l'exécutif porte ce vœu sur un sujet qui est évidemment d'actualité, puisque le hashtag #SaccageParis révèle un problème d'organisation globale de la propreté à Paris. L'exécutif appelle de ses vœux depuis longtemps d'avoir davantage les mains libres pour organiser la propreté dans les arrondissements. Des initiatives sont poussées dans ce sens par la mairie centrale mais ce sont finalement des initiatives déjà anticipées et qui ne vont pas assez loin.

Il est demandé que le sujet de la propreté soit pris à bras le corps par l'exécutif et en l'espèce dans ce vœu avec des conséquences en termes d'hygiène, de conditions de travail, de sécurité. Il est demandé à ce que la Mairie de Paris fasse réaliser au plus vite un audit de sécurité et de fonctionnement des ateliers de propreté du 9^e arrondissement en lien avec les équipes de la DPE et de la Mairie du 9^e, puisqu'ils travaillent main dans la main, et décide de la fermeture de ces ateliers souterrains.

Ensuite, il faudra trouver des solutions pour substituer des ateliers de surface à ces ateliers souterrains qui ne correspondent pas à l'organisation de la propreté souhaitée à destination des habitants du 9^e.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant l'impact de cette période de crise sanitaire sur les conditions de travail et la santé des agents de la DPE ;

Considérant l'augmentation des autorisations spéciales d'absences, ASA liées au COVID dans les directions territoriales (agents positifs au COVID, cas contacts ou personnes fragiles) ;

Considérant dans le 9^e le taux de 15,02 % des agents actuellement placés en ASA COVID ;

Considérant les disparités selon les ateliers, certains connaissant des difficultés plus importantes, notamment l'atelier après-midi E (face 37/39 avenue Trudaine) avec 44 % d'agents en ASA COVID et l'atelier après-midi C (11 rue Lamartine) avec 27 % d'ASA COVID ;

Considérant la limitation du nombre d'agents autorisés à faire leurs pauses en même temps dans l'atelier compliquant l'organisation du travail pour les chefs d'ateliers ;

Considérant l'implantation souterraine des ateliers de propreté du 9^e présentant des difficultés en termes de ventilation et de régulation des températures, l'hiver et l'été particulièrement ;

Considérant les problèmes structurels liés notamment à des problèmes d'étanchéité récurrents ;

Considérant l'apparition le 20 avril dernier de fissures et l'éclatement de carrelage mural dans l'atelier sous terrain de l'avenue Trudaine, suite au passage d'un poids lourd en surface ;

Considérant l'évacuation en urgence des équipes présentes et la fermeture temporaire à la circulation de l'avenue Trudaine par la préfecture de Police ;

Considérant les résultats d'expertise d'un cabinet spécialisé en structure bâtementaire ayant conclu à la nécessité de faire procéder à des travaux de confortement à prévoir dans les six prochains mois ;

Considérant pour ces raisons la difficulté d'organiser le travail de façon sécurisée et efficace, en premier lieu pour le personnel exposé ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **fasse réaliser au plus vite un audit de sécurité et de fonctionnement des ateliers de propreté du 9^e arrondissement en lien avec les équipes de la DPE et de la Mairie du 9^e ;**
- **décide de la fermeture des ateliers souterrains pour y substituer des ateliers de surface.**

Madame la Maire note qu'il n'y a pas d'explication du vote contre. C'est dommage car les agents auraient apprécié sûrement de connaître les motivations de chacun.

VŒU 09.2021.061 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÛRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA SITUATION DES CENTRES PARIS ANIM'.

Mme Virginie MERGOIL confirme ce qu'a dit Madame la Maire et comme l'a souligné Mme Adeline GUILLEMAIN, il y a vraiment des difficultés pour les associations. Il y a 52 centres Paris Anim' dans Paris dont deux dans le 9^e, rue de la Tour des Dames et 24 rue Marguerite de Rochechouart.

Elle a pu rencontrer avec Madame la Maire les équipes dirigeantes des centres avec la ligue de l'enseignement et ont pu faire un point sur la situation. Les équipes ont envoyé un courriel à la Mairie de Paris pour évoquer leur souci. On ne peut pas cacher que pendant les quatorze derniers mois de nombreuses séances ont été supprimées.

On constate un gros déficit, puisqu'il faut savoir qu'en moyenne, ils ont perdu 20 % d'inscriptions. On fonctionnait sur un mode d'avoir pour les personnes qui n'avaient pas pu pratiquer leur activité, que ce soit culturelle ou sportive, dans le centre Paris Anim'. On ne leur a pas remboursé l'inscription, on leur a fait un avoir et certains n'ont pas pu se réinscrire.

On ne connaît pas la proposition que leur fait plus ou moins la Ville parce que la communication n'est pas très claire. On ne sait pas si les remboursements seront faits. La Direction demande le remboursement puisqu'aujourd'hui les agents d'accueil se trouvent face aux usagers, ils gèrent des crises, ils se sentent menacés et sont en première ligne. Malheureusement, il n'y a pas de retour de cette demande. Les élus, clairement, demandent le remboursement puisqu'on ne sait pas de quoi sera fait demain.

Fonctionner quotidiennement sur des avoirs n'est peut-être pas très bon. Demain des gens vont perdre leur emploi. Est-ce qu'ils vont pouvoir continuer à payer les activités pour leurs enfants ? Même pour eux-mêmes ? Donc un remboursement est à demander.

Clairement, au nom de l'exécutif, on demande qu'il y ait un dialogue qui s'instaure avec les associations car il n'y en a pas. Quand on a pu échanger avec Madame la Maire et les dirigeants, on sentait qu'ils étaient un peu désespérés.

On demande également une mise en place d'un remboursement. On sait que c'est compliqué et peut être compliqué comptablement. On aimerait qu'une communication puisse se faire au niveau des usagers qui sont aujourd'hui dans un flou total comme le sont les dirigeants des associations. Il n'y a pas de communication. Elle souhaite que ce vœu puisse se faire comme peut-être dans tout Paris.

Madame la Maire ajoute que ce vœu est comme un cri d'alarme. Elle veut tirer la sonnette d'alarme de la situation dans laquelle se trouve l'ensemble des centres Paris Anim' sur le territoire.

Mme Adeline GUILLEMAIN précise que ce qui est assez scandaleux, c'est que ces avoirs sont nominatifs, donc non cessibles à un autre membre de la famille. Beaucoup de personnes n'ont pas pu les utiliser et c'est ce qui est à nouveau proposé à l'échelle de toute l'année scolaire. Donc pour certaines personnes, c'est un vrai budget et ça ne va pas les motiver pour se réinscrire. On enregistre moins 20 % d'inscriptions déjà sur cette année, cela risque encore d'aggraver la situation des centres. De plus, les gens accèdent moins à des activités extra-scolaires ce qui est vraiment dommageable pour les habitants.

Madame la Maire souligne que l'ensemble des prestataires et des délégataires se sont unis dans cette même action. Ils ont envoyé un courrier sans précédent à la Maire de Paris pour tirer la sonnette d'alarme.

Mme Frédérique DUTREUIL comprend parfaitement la difficulté des agents qui sont exposés à la colère des usagers de Paris Anim', mais au final, c'est ce qui s'applique dans les entreprises privées. Souvent, on procède effectivement par avoir plutôt que par un remboursement pour des questions de trésorerie. Il y a des compagnies aériennes pour lesquelles les personnes qui avaient pris des billets d'avion se retrouvent dans la même situation avec un avoir à utiliser sur une période. Les petites boutiques de prêt-à-porter souvent donnent un avoir quand on va changer une pièce. C'est quelque chose de courant dans le milieu professionnel ou commercial et qu'il y ait un avoir à valoir sur l'abonnement de l'année 2022 ne la choque pas à titre personnel.

Après, il y a eu une partie de 2020 et Mme Frédérique DUTREUIL comprend que pour ceux dont les avoirs sont *ad nominem* et ne sont pas utilisables par un autre membre de la famille, effectivement ça peut poser un problème. On comprend aussi la difficulté de certains habitants du 9^e qui n'ont pas l'intention de revenir et préféreraient un remboursement. Mais en termes comptables et budgétaires, l'avoir est plus facile, Mme Frédérique DUTREUIL en convient. Pour autant, elle ne va pas voter pour le vœu, bien qu'elle comprenne la difficulté de certains habitants. Mais après il faut que les agents qui travaillent dans les centres expliquent aux usagers.

Madame la Maire explique que c'est très difficile pour eux.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si ce qui est demandé est plutôt une communication officielle de la Maire de Paris.

Madame la Maire complète par le fait que les agents sont en première ligne, ils subissent la violence verbale et c'est très compliqué à gérer. L'exécutif a même fait une proposition pour que la Mairie du 9^e puisse leur venir en aide pour qu'ils ne soient pas en frontal avec des gens extrêmement insistants. Quand on parle des billets d'avion et des billets de train, ils finissent par être remboursés.

Mme Frédérique DUTREUIL demande si l'on ressent une vraie colère.

Madame la Maire confirme qu'il y a une vraie colère. Pour que tous les prestataires et les délégataires se soient unis, c'est qu'il y a une colère. On les avait vus avant qu'ils ne fassent le courrier, mais on a des remontées de familles qui exigent le remboursement parce que chômage partiel, parce que déménagement, parce que situation de famille qui a évolué. Pour une activité enfant ou adulte, ce sont au moins 500 ou 600 €, c'est une somme. Donc c'est un vrai sujet et les élus souhaitent le porter et le relayer au Conseil de Paris du mois de juin pour arriver à trouver une solution avant la fin de l'année.

Mme Frédérique DUTREUIL demande s'il n'y a pas un autre moyen pour trouver une solution sans nécessairement passer par un vœu, avec des contacts ?

Mme Adeline GUILLEMAIN explique qu'il n'y a pas de réponse avec la Direction de la jeunesse et des sports.

Mme Virginie MERGOIL ajoute que les usagers sont énervés parce qu'ils ne comprennent pas comment il est possible que pendant des mois que le centre est fermé, que les gens ne travaillent pas, qu'ils sont indemnisés par du chômage partiel, pourquoi ils devraient payer leur année sans activité. C'est impossible à expliquer.

M. Pierre MAURIN se déclare plutôt favorable à ce vœu, mais pense que l'option d'un avoir qui peut se transmettre entre fratrie doit être aussi privilégiée, pas uniquement le remboursement. On est aujourd'hui dans une situation financière difficile aussi bien pour les familles que pour les associations, pour la Mairie. Si des gens peuvent se passer et transmettre un avoir à un autre membre de la famille avant d'en arriver au remboursement, M. Pierre MAURIN privilégierait cette option pour les questions de bonne gestion financière. Donc oui pour le vœu mais avec cette réserve.

M. Arnaud NGATCHA note qu'il y a 52 centres Paris Anim' à Paris dont deux dans le 9^e. Il n'a pas connaissance que d'autres arrondissements présentent un tel vœu.

Madame la Maire explique qu'elle fait un point, surtout dans le cadre de cette crise sanitaire, mensuellement avec l'ensemble des acteurs du 9^e, on est informé mois après mois sur la situation. On a été informés immédiatement de l'initiative prise par l'ensemble des délégataires de faire un courrier pour que le politique puisse trancher sur cette question.

M. Arnaud NGATCHA indique que le cabinet d'Hélène BIDARD est en contact avec tous les centres. Donc il semblerait qu'il y ait une spécificité dans le 9^e.

Madame la Maire répond qu'elle parle aux prestataires du 9^e mais sait que sa collègue du 12^e et M. Jérôme COUMET du 13^e ont eu également des rendez-vous avec leurs prestataires. Elle ne sait pas s'ils ont envie de relayer ce courrier, chacun fait ce qu'il veut mais elle pense que le timing est choisi pour qu'avant l'été les familles soient informées.

Le vœu passe en Conseil de Paris le 17 mai. On a encore 15 jours et si dans les 15 jours, on trouve une solution, on ne passera pas en Conseil de Paris et les familles seront informées, tout ira bien. On verra le débat au Conseil de Paris, si Conseil de Paris il doit y avoir, pour qu'avant l'été et la trêve estivale les familles soient informées. C'est une qualité de service pour les inciter à revenir, il faut qu'il y ait un petit geste commercial.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant que la capitale compte cinquante-deux Centres Paris Anim' sur son territoire, dont deux dans le 9^e arrondissement situés 14-18 rue de la Tour des Dames et 24 rue Marguerite de Rochechouart ;

Considérant le courrier, sans précédent, en date du 7 mai 2021 signé par l'ensemble des associations gestionnaires des Centres Paris Anim' et envoyé à la Maire de Paris pour l'alerter sur les inquiétudes qui pèsent sur leurs activités ;

Considérant que la crise sanitaire du Covid-19 a en effet fortement perturbé le fonctionnement de ces lieux de proximité au cours des quatorze derniers mois et que de nombreuses séances d'activité ont dû être supprimées ;

Considérant le déficit cumulé de près de 1,5 million d'euros subi par les Centres Paris Anim' en fin d'année 2020 et la perte de 20 % en moyenne du nombre d'inscriptions pour la saison 2020-2021 ;

Considérant l'évolution inquiétante de leurs recettes d'activités régulières sur la saison 2020-2021 par rapport à la saison précédente (-42 % pour le Centre Nouvelle Athènes ; -40 % pour le Centre Paul-Valeyre) ;

Considérant que la prise en compte de charges exceptionnelles engendrées par la situation sanitaire (organisation exceptionnelle d'activités d'été, achats de prestations et de matériels imposés par la mise en place de protocoles sanitaires rigoureux...) a encore renforcé les difficultés financières des Centres Paris Anim' ;

Considérant pourtant que, sans tenir compte de ces éléments et en agissant de manière non concertée, la Ville de Paris a prévu le recouvrement des sommes considérées comme indues aux gestionnaires des Centres Paris Anim' au motif de la non-exécution des activités pendant les périodes de fermetures administratives ;

Considérant que les versements mensuels correspondant aux marchés publics en cours ont été d'ores et déjà diminués à proportion de la suspension des activités de loisirs ;

Considérant que ces rétrocessions envisagées et ces diminutions actées aggravent encore un peu plus la situation économique des Centres Paris Anim' et mettent à terme en péril les emplois des 1 000 personnels employés par les associations gestionnaires ;

Considérant que la Ville de Paris a par ailleurs mis en place une politique d'avoirs pour la saison 2019-2020 qu'elle ambitionne de réitérer pour la saison 2020-2021 ;

Considérant que le cumul de nouveaux avoirs avec ceux déjà octroyés sur la base de la saison précédente complexifierait la gestion des droits d'inscriptions, renforcerait l'incompréhension des utilisateurs et irait à l'encontre de l'intérêt financier des usagers ;

Considérant que cette politique, si elle devait se reproduire, pourrait conduire un très grand nombre d'usagers à ne pas renouveler leur inscription et ainsi briser le lien de confiance qui les unit aux Centres Paris Anim' ;

Considérant enfin que l'absence de communication et de décisions claires de la part de la Ville de Paris fait reposer la colère des usagers sur les personnels des Centres Paris Anim', ce qui crée d'importantes situations de souffrance au travail ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- engage un dialogue avec les associations gestionnaires des Centres Paris Anim' afin de parvenir à une juste révision des sommes considérées comme indues prenant en compte les charges exceptionnelles engendrées par la crise sanitaire ;***
- mette en place le dispositif de remboursement des activités non fournies au cours de la saison 2020-2021 ;***
- assume une communication à destination des usagers pour les tenir informés de ces décisions.***

VŒU 09.2021.062 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'INSTAURATION D'UN MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES OPÉRATEURS DE SCOOTERS ÉLECTRIQUES PARTAGÉS.

Mme Maud LELIÈVRE expose que l'exécutif souhaite par ce vœu poursuivre les échanges portés au dernier Conseil de Paris par Madame la Maire Delphine BÜRKLI et les conseillers de Paris de la majorité municipale sur la question de l'arrivée des scooters électriques à Paris. Les élus ont appris par voie de presse, y compris semble-t-il, l'adjoint en charge de ces questions, l'arrivée de plusieurs opérateurs de scooters en libre-service à quelques jours précédant le dernier Conseil de Paris.

Tout le monde a à l'esprit encore la jungle urbaine qui a suivi le déploiement des trottinettes en libre-service durant deux étés avec pour partie les mêmes opérateurs. Un amoncellement de trottinettes sur les trottoirs créant des accidents ou rendant difficile le passage des familles, des mamans avec des poussettes, des accidents mortels, une insécurité pour les piétons. Bref, une opération qui était à la fois difficile dans le déploiement, mais aussi contestable sur le plan social et environnemental, puisque ce sont des auto-entrepreneurs qui sillonnaient la ville pour recharger et prendre les trottinettes, les amonceler sur la trottinette qu'ils utilisaient et les amener à recharger soit dans les vieux camions diesel trop polluants soit sous les ponts qui étaient transformés en lieu de recharges sauvages avec des groupes électrogènes. Donc un modèle peu intéressant sur le plan du développement durable.

On a eu un débat lors du dernier Conseil de Paris. Il en est ressorti un certain sentiment de flou sur la gestion de cette arrivée en masse de nouveaux opérateurs et on est d'autant plus inquiet qu'un certain nombre de capitales européennes subissent actuellement une dérégulation par les mêmes acteurs qui ont annoncé de façon publique leur intention de déployer les dispositifs sur Paris.

Aujourd'hui, par rapport à la situation connue au moment des trottinettes électriques, la loi LOM permet d'encadrer et permet à l'autorité compétente de délivrer des titres d'occupation de l'espace public, soit par l'organisation au préalable d'une procédure de sélection, soit par une publicité préalable de nature à permettre la manifestation d'intérêt et posant dans ses conditions des critères sociaux et environnementaux.

Aucune des deux procédures n'a été évoquée lors du Conseil de Paris. Elles sont toutes liées à des annonces très récentes des opérateurs et il n'existe à ce jour qu'une charte sans conditions sociales ni conditions environnementales, pour donner un exemple de ce qui est déployé dans d'autres capitales, par exemple LIME, modèle qui utilise des véhicules de marque chinoise NIU fabriqués en Chine gérés par des auto-entrepreneurs pour ce qui concerne la recharge. Donc loin d'un modèle qu'on a envie de voir déployer dans les rues parisiennes.

Les conditions environnementales, sociales et de sécurité routière ne semblant pas être réunies, l'exécutif souhaite que la Ville de Paris puisse prendre position. C'est l'esprit de ce vœu. Il souhaite que puisse être à Paris refusée toute nouvelle demande d'opérateur avant la mise en place d'une sélection telle qu'elle est prévue par la loi, de décider un moratoire en attendant sur le déploiement des scooters électriques partagés afin qu'on puisse travailler sur un sujet qui semble nécessiter la

coopération entre les différents échelons municipaux, qu'un bilan puisse être présenté aux maires d'arrondissement tous les six mois, pour évaluer l'évolution de la mobilité partagée de la flotte libre pour encadrer au mieux et pouvoir adapter éventuellement la réglementation parisienne.

M. Guillaume COT est ennuyé parce que comme cela a été dit, M. BELLIARD a donné des éléments de réponse au Conseil de Paris. Il imagine que l'exécutif aura l'occasion d'en reparler au prochain Conseil de Paris. Il se dit tout à fait d'accord sur l'objectif de régulation. Donc il lui semble que ce vœu est sans objet.

Mme Maud LELIÈVRE juge que sur l'encadrement, cela lui semble moins clair que ce qui a été débattu au Conseil de Paris. C'est pour cela aussi qu'on revient sur le sujet, puisqu'il y a un certain nombre de déclarations, même si ce n'est pas forcément le média privilégié pour échanger entre élus, qui ont été faites à la fois dans la presse automobile et sur LinkedIn, qui ont permis d'avoir des éléments d'appréciation sur la situation et la gestion de la situation aujourd'hui à Paris. Il semble au contraire que l'amorce d'un encadrement n'ait pas été faite à ce jour, raison pour laquelle les élus souhaitent à nouveau attirer l'attention au niveau du conseil d'arrondissement et que des dispositions puissent être prises rapidement à Paris avant de subir une dérégulation.

Madame la Maire craint que sur ce sujet comme sur d'autres, on ait à subir les effets d'un laisser-faire et d'un laisser-aller qui ont provoqué l'anarchie sur l'espace public. Il est important qu'on puisse pointer du doigt cette difficulté.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant l'arrivée de l'opérateur Lime sur le marché du scooter électrique partagé à Paris depuis quelques semaines ;

Considérant que l'adjoint à la Maire de Paris, David Belliard a d'abord indiqué lors du dernier Conseil de Paris qu'il avait appris l'arrivée de Lime par « voie de presse » ;

Considérant qu'il a reconnu de façon postérieure que Lime avait signé la charte de bonne conduite relative à la location de scooters électriques en libre-service en date du 3 décembre 2019 et fait les déclarations d'autorisation d'occupation du domaine public ;

Considérant qu'il y a lieu d'être inquiet dans la mesure où la question ne semble pas suivie avec précision à la Mairie de Paris ;

Considérant qu'il a annoncé la mise en place d'une régulation de ce marché par la Mairie sans aucune échéance de temps, ni de moyens ;

Considérant la multiplicité des offres dans les autres capitales européennes (par exemple 8 opérateurs à Barcelone, les annonces de déploiement sur toute l'Europe d'acteurs comme Acciona, de l'ouverture d'un marché non régulé comme cela a été le cas sur les trottinettes électriques ;

Considérant qu'au rythme actuel, rien ne s'oppose à l'arrivée sauvage d'une dizaine d'acteurs au total dans les prochains mois ;

Considérant que la charte de bonne conduite relative à la location de scooters électriques en libre-service en date du 3 décembre 2019 ne fixe pas de clauses environnementales et sociales qui obligeraient le recours à des vrais contrats de travail et des véhicules électriques pour les opérations de rechargement ;

Considérant que la Mairie de Paris est l'artisan de la dérégulation du marché des deux roues électriques partagés selon les mêmes termes que lors de l'arrivée des opérateurs de trottinettes en 2018 ;

Considérant que l'article 41 de la LOM prévoit expressément un encadrement des opérateurs de deux roues électriques et une mise en conformité avant 31 décembre 2020 ;

Considérant que la Mairie de Paris est donc « hors la loi » en refusant d'organiser une sélection préalable des acteurs autorisés à opérer un service de deux-roues électriques en libre-service ;

Considérant que le respect de l'espace public doit faire partie des priorités défendues par la Ville pour le bien-être de ses habitants et usagers ;

Considérant que les services de mobilité partagés et particulièrement électriques sont particulièrement efficaces pour lutter contre la pollution, le bruit et les émissions de CO2 des transports ;

Considérant que la Mairie du 9^e arrondissement est attachée à un contrôle de l'espace public responsable et équitable ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- refuse toute nouvelle demande de nouvel opérateur avant la mise en place d'une sélection préalable telle que prévu par la loi ;***
- décide la mise en place d'un moratoire sur le déploiement des opérateurs de scooters électriques partagés ;***
- demande à ce qu'un bilan soit présenté aux maires d'arrondissement tous les six mois sur la situation de la share mobilité et du free flotting afin d'encadrer au mieux les possibles dérives et dangers.***

VŒU 09.2021.063 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES RELATIF À LA PUBLICITÉ À PARIS.

M. Guillaume COT expose que le vœu présenté aujourd'hui est issu d'un défaut terrible des écologistes qui est de penser à peu près tous les jours à la crise écologique et climatique dans laquelle nous sommes et de toujours essayer de trouver des moyens pour au moins atténuer cette crise, voire pour l'éviter.

Or, un des éléments qui contribue à la crise écologique c'est la publicité, notamment la publicité commerciale qui a un double coût : un coût écologique et un coût cognitif. La publicité commerciale qui représente 30 milliards d'euros en France par an a d'abord un coût cognitif qui a été souligné par Galbraith, célèbre économiste américain dès 1961. Pourquoi ? Parce que la publicité ne fait pas qu'informer. Ça crée de nouveaux besoins pour des objets, des biens ou des services qu'on considère avant de voir la publicité comme inutile.

Ce que souligne également un rapport de l'ONU de 2014 qui indique que la publicité joue sur les affects et court-circuite nos modes rationnels de prise de décision et explique donc en partie la situation de surconsommation dans laquelle nous sommes, surconsommation qui mène de fait à la destruction progressive de notre planète et de notre environnement.

C'est pourquoi la convention citoyenne pour le climat a notamment proposé une régulation de la publicité. M. Guillaume COT espère donc qu'on se retrouvera à nouveau ici sur cette question de la régulation et à Paris plus particulièrement où les panneaux publicitaires créent une distorsion de concurrence. Il sait que c'est un thème cher à M. GARDES, distorsion de concurrence, qui touche les petits commerçants qui n'ont pas les moyens de rivaliser avec les grandes entreprises pour l'accès aux panneaux publicitaires tels qu'ils fonctionnent actuellement.

C'est pourquoi son Groupe souhaite limiter ces coûts écologiques à la fois directs et indirects en préparant une révision du règlement local de publicité, à la fois pour réaffirmer l'opposition aux panneaux lumineux en panneaux numériques et pour réduire la part de la publicité en ville.

En outre, il semble qu'il peut être intéressant d'étudier la création d'une régie publicitaire municipale en vue de contrôler les contenus. Cela pour aller dans le sens de ce qu'a proposé la Convention citoyenne pour le climat, notamment pour s'opposer à la publicité de produits extrêmement polluants. Et c'est pour cela qu'il nous propose aujourd'hui ce vœu.

Mme Maud LELIÈVRE remarque que ce vœu propose un certain nombre de questions et d'interrogations que l'exécutif partage. C'est d'ailleurs parce qu'ils ont ces interrogations que les conseillers de Paris de l'arrondissement, par l'intermédiaire du groupe MDE et du groupe GIP ont déposé lors du dernier Conseil de Paris, lors de la séance du 13 avril 2021, un vœu portant sur la pollution lumineuse, en particulier celle issue de la publicité.

Ils ont rappelé à l'occasion du débat que ces publicités sont sources de nuisance pour la santé, pour l'environnement de la faune et de la flore à Paris et qu'elle a un impact très important sur la consommation énergétique de Paris en dehors des autres considérants portés sur la publicité.

Dans ce cadre, ils souhaitent que la procédure de révision du règlement local de publicité initiée par la délibération de novembre 2017 puisse intégrer cette demande qui n'y figurait pas, en particulier celle sur les panneaux lumineux, mais pas uniquement. Pour mémoire, il y a un certain nombre d'étapes à cette révision du règlement local de publicité avec la prescription de la révision au niveau du Conseil de Paris par délibération fixant les objectifs des modalités de concertation, puis une concertation, puis une information des personnes publiques associées en application du Code de l'urbanisme, puis un bilan, puis un projet de révision qui est soumis pour avis à une commission, puis une enquête publique, puis une approbation au Conseil de Paris.

En résumé, Mme Maud LELIÈVRE renvoie M. Guillaume COT sur ce point et sur ce débat sur la publicité, au débat du Conseil de Paris. Elle regrette que M. NGATCHA ne soit plus là parce qu'il aurait pu témoigner de la réponse de la majorité de la Maire de Paris qui a été faite par l'intermédiaire d'Emmanuel GRÉGOIRE et qui, s'il en a reconnu l'intérêt, ne pouvait répondre juridiquement à cette étape de la révision du règlement parce qu'il était nécessaire qu'un certain nombre de demandes formulées, notamment celles issues de la loi climat et résilience, puissent y être intégrées. Pour qu'elles puissent être intégrées, il faut une nouvelle procédure complète. Cela ne peut pas se faire dans le cadre de la procédure de révision engagée.

Donc Mme Maud LELIÈVRE propose, comme l'a fait Emmanuel GRÉGOIRE en Conseil de Paris, de retirer ce vœu et d'en reparler au moment où l'on aura le calendrier de promulgation de la nouvelle procédure.

M. Guillaume COT remercie Mme LELIÈVRE. Le vœu ne force pas la Ville de Paris à faire quoi que ce soit et indique seulement que le 9^e arrondissement souhaite la révision du règlement local de publicité en vue de diminuer la place de la publicité. Les questions de temporalité évoquées lui paraissent assez secondaires puisque dès aujourd'hui le Conseil du 9^e arrondissement peut annoncer vouloir le règlement local de publicité dans ce sens dès que ce sera possible.

Donc il maintient son vœu.

Mme Maud LELIÈVRE, pour conclure, explique que c'est pour cela qu'elle a rappelé les étapes de la révision : ce n'est pas la mairie d'arrondissement qui peut à elle seule le faire, mais elle peut le faire dans le cadre d'une révision portée par le Conseil de Paris. C'est la raison pour laquelle il doit y avoir d'abord un projet de délibération sur le lancement, on ne peut pas le faire hors Conseil de Paris.

Par ailleurs, on ne peut pas faire de nouvelles demandes dans le cadre de la révision en cours. C'est la raison pour laquelle elle dit qu'il serait souhaitable de le retirer et de le représenter lorsque le calendrier sera cohérent avec le Conseil de Paris. C'est exactement la même réponse qui était faite et partagée à l'unanimité au moment du Conseil de Paris par le Premier adjoint.

Madame la Maire comprend que si M. COT ne veut pas retirer le vœu, l'exécutif ne pourra pas le voter. Elle préconise l'abstention sur le vœu.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Guillaume Cot, Conseiller du 9^e arrondissement ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient sur le vœu suivant :

Considérant la nécessité d'agir face à l'urgence climatique ;

Considérant que la recherche absolue de croissance économique est responsable du changement climatique ;

Considérant la ratification par la France de l'accord de Paris pour limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius ;

Considérant la publicité comme incitant à la surconsommation en créant des besoins nouveaux ou en invitant à renouveler des produits encore fonctionnels, surconsommation à l'origine principale du réchauffement climatique ;

Considérant les nombreuses propositions faites par la Convention Citoyenne pour le Climat sur la régulation de la publicité, comme l'interdiction de manière efficace et opérante de la publicité sur les produits les plus émetteurs de gaz à effet de serre ;

Considérant que la Maire de Paris a signé en juillet 2020 la tribune du collectif de Maires écologistes s'engageant à appliquer les propositions de la convention citoyenne sur le climat ;

Considérant par ailleurs que de nombreuses publicités véhiculent des clichés sexistes ou racistes ;

Considérant également que certaines publicités diffusées à Paris poussent à des comportements addictifs et néfastes pour la santé tels que les paris en ligne ou la consommation d'alcool ;

Considérant également l'enlaidissement de la Ville par les panneaux publicitaires alors même qu'une démarche pour une nouvelle esthétique à Paris vient d'être lancée ;

Considérant l'impact néfaste sur la santé de l'économie de l'attention, que la sollicitation créée par la publicité dans l'espace public contribue à une surcharge cognitive au quotidien ;

Considérant que nous avons la responsabilité de permettre aux enfants de se constituer un autre imaginaire que la consommation ;

Considérant que la régulation de la quantité et du contenu de la publicité passe par un contrôle accru de la Ville de Paris sur sa diffusion via notamment la création d'une régie publicitaire parisienne ;

Considérant qu'il convient d'étudier cette option dès maintenant pour anticiper la fin des contrats d'exploitation des mobiliers urbains qui arrivent à échéance en 2024 ;

Le Conseil du 9^e arrondissement, sur proposition de Frédérique Dutreuil et Guillaume Cot, émet le vœu que la Ville de Paris :

- **entame la révision de son RLP afin de diminuer la place de la publicité dans le paysage urbain et mieux protéger le public de ses effets nocifs, notamment en réaffirmant l'interdiction des panneaux publicitaires numériques ;**
- **étudie la création d'une régie publicitaire parisienne.**

Madame la Maire remercie chacun pour son engagement, sa présence et pour les débats qui se sont tenus.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La Conseillère de Paris


Maud LELIÈVRE